

# FONCTION

Numéro 214  
Octobre 2013

# PUBLIQUE

**LE MUR DE L'AUSTERITE  
N'A PAS D'OREILLE ?**

***Poussons plus fort,  
ensemble et déterminés...***



# Édito.

## L'heure est au changement... LE VRAI !

De préoccupante, la situation est devenue alarmante.

Dans quasiment tous les domaines, le Président de la République, le Premier ministre et le gouvernement ne cessent de prendre des mesures qui, peu ou prou, vont dans le sens des intérêts du marché et du patronat. En revanche, toutes les promesses de rupture et de progrès social sont, pour l'essentiel, renvoyées à on ne sait pas trop quand et, en tout cas, loin, très loin, trop loin...

C'est peu de dire que cette politique de renoncement, indigne d'une majorité se réclamant de la gauche, n'épargne pas les agents de la Fonction publique, aux premières loges des régressions imposées au nom du redressement des finances publiques.

C'est donc malheureusement en toute logique que les côtes de popularité de nos dirigeants sont au plus bas dans les enquêtes d'opinion.

Ceci étant, la plus grande vigilance s'impose tant les profondes désillusions ainsi créées sont de nature à favoriser le terreau sur lequel l'extrême droite prospère.

### Revendiquer et agir :

L'heure n'est évidemment pas à se lamenter, à savoir si c'était mieux avant, ni même à se réfugier dans de pures protestations incantatoires.

Tout au contraire : sur l'ensemble des enjeux de la Fonction publique (salaires, rapport Pêcheur, MAP...), nous devons construire une démarche revendicative alliant propositions alternatives et rapport de forces.

C'est en étant résolument à l'offensive, en bâtissant des revendications avec les salariés que nous serons pleinement en mesure de mobiliser pour imposer d'autres choix.

## cOup dE GueUle !!!

### Histoire de bonnet ... ou de faux nez

En termes d'image ça en jette ces manifestants coiffés d'un bonnet rouge.

« En termes d'image », ... car pour le reste, c'est tout sauf très clair.

Certes le mouvement prend appui sur de vrais et graves problèmes sociaux. Personne ne le conteste et surtout pas nous.

Mais de là à retrouver les employeurs licenciés main dans la main avec les salariés licenciés, le répercuteur des hausses de TVA ou autres taxes avec celui qui, au bout du bout, va les payer, les opposants aux charges qui rendraient insupportable le « coût du travail » dans le même mouvement que le salarié qui ne cesse de voir reculer l'âge de son départ en retraite et amenuisé le montant de sa future pension ; et les pourfendeurs de fiscalité aux côtés de ceux qui voudraient bien pouvoir avoir des services publics proches et efficaces et donc les financements qui vont avec...

Sans oublier bien sur, les nostalgiques des luttes contre le mariage pour tous recyclés dans la lutte contre l'écotaxe (ou n'importe quoi d'autre d'ailleurs « pourvu que ça mousse » et entretienne leur « flamme »). Et ces syndicalistes FO qui – au nom de l'indépendance syndicale - (tu parles !), se retrouvent devant ou derrière (quelle importance) les membres du front national, qui eux sont là puisqu'il faut être partout où on peut récupérer quelque'audiences, suivis de près par les militants des autres partis de droite qui leur courent derrière pour ne pas se faire distancer sur le terrain de la récup'...

On ne cesserait de s'interroger sur tous les intérêts contradictoires qui traversent ce mouvement des bonnets rouges ... si on n'était convaincu que tout cela ne constitue que le faux nez d'un mouvement qui, sur le fond, tourne le dos aux intérêts de ceux qui souffrent le plus de l'importante crise économique et sociale, et vise d'autres buts.

Une immense manipulation. Qui commande à la fois que nous fassions la clarté sur sa nature et dans le même temps que nous nous attachions à créer les conditions du développement des luttes pour des objectifs de développement économique et social.



### « Ascenseurs pour les fachos » Un très mauvais scénario

Tous ces sondages qui mettent en évidence une poussée de l'audience du front national - ce parti d'extrême droite dont la présidente menace de poursuivre tous ceux qui lui accoleraient ce qualificatif ! - doivent résonner comme autant de coups de semonce sur les dangers pour la démocratie, les libertés, la fraternité - en substituant l'exclusion au républicain vivre ensemble -, le progrès social, le

syndicalisme ...

Une situation extrêmement préoccupante résultant d'un scénario écrit à plusieurs mains. La politique du précédent quinquennat de N. Sarkozy porte une très lourde responsabilité dans celle ci.

- En accusant, aux seuls fin de dégager la responsabilité de tout un système et de ses gestionnaires, les immigrés d'être la cause des bas salaires, du chômage, quand ce sont les politiques économiques et anti-sociales qui sont à l'origine des difficultés.

- En stigmatisant l'immigré comme responsable de tous les maux, en l'associant de manière quasi génétique à l'insécurité, l'ombre portée du funeste discours de Grenoble a contribué largement à nourrir les glissements vers l'extrême droite.

- En impulsant le discours sur l'identité nationale – et en créant même un ministère pour valoriser encore plus des termes de débats d'exclusions et en nourrir les contenus -.

Oui, ils portent une lourde responsabilité dans ce qui a constitué ce terreau sur lequel prospère le front national.

Mais pour autant il serait « un peu court » de s'en tenir là.

La poussée de l'extrême droite se confirme un peu partout en Europe. Et même si dans d'autres pays européens il y a également le ciblage de l'immigré et l'appel au repliement, il y a également d'autres causes. Et celle de la dégradation de la situation sociale des populations, des salariés, sur fond de crise profonde du système, en est une essentielle.

Comme l'a montré l'histoire, l'extrême droite a su à maintes reprises prospérer sur les crises économiques et s'emparer des urgences sociales – y compris en adaptant son discours - pour s'imposer. Avec de très lourdes conséquences.

S'attaquer résolument à l'amélioration de la situation sociale, sans reculer devant l'obstacle des transformations profondes du système qu'elle exige, est incontournable AUSSI pour faire reculer le danger de l'extrême droite. Et chacun en est comptable.

*Enfin, c'est à vous de voir ...*

## RAPPORT PÊCHEUR : IL EST GRAND TEMPS D'OUVRIR LA PORTE DES NEGOCIATIONS !

Le rapport Pêcheur a été remis au Premier ministre le 4 novembre 2013.

On peut lire positivement l'affirmation que « *les services publics ne sont pas une exception vouée à l'extinction mais une valeur d'avenir* » ou que le statut général et la Fonction publique de carrière gardent toute leur pertinence.

De la même manière, le rapport fait le constat de réformes comme la RGPP et la REATE « *conduites à marche forcée* », de primes devenues trop importantes, etc...

On ne peut cependant qu'être inquiet de voir soutenues certaines pistes comme le maintien du recours à l'intérim, la dilution de la prise en compte des diplômes, la mise à l'écart « *de toute forme d'indexation* » des salaires ou le recours accru à des échelons « *fonctionnels* » ou « *spéciaux* ».

Rien n'est dit sur la reconstruction indispensable de la grille des rémunérations et la reconnaissance des qualifications. Le

rapport ignore le protocole « égalité » signé le 8 mars 2013 et le guide du défenseur des droits sur une évaluation non discriminante des emplois à prédominance féminine. Les inégalités de rémunération perdurent en effet dans la Fonction publique, les écarts salariaux moyens entre femmes et hommes sont de 2,1 % pour le versant territorial, 17,6 % pour la Fonction publique de l'Etat et 24 % pour le versant hospitalier.

Faut-il ajouter que la CGT revendique de revenir dans la Fonction publique territoriale sur la loi Galland qu'il faut abolir en rétablissant les corps et en abrogeant l'inacceptable système des reçus-collés.

Sur toutes ces questions, l'heure est à présent à l'ouverture de véritables négociations à partir d'orientations réellement en rupture avec les politiques de régression sociale et de mise en cause du statut engagées depuis une trentaine d'années.

## MAP et REATE : Et ils appellent ça du dialogue social ?!!

Les organisations syndicales ont été reçues au cabinet de la ministre pour un point d'étape sur les différents chantiers de la réforme en cours, en prévision du Comité Interministériel pour la Modernisation de l'Action Publique (CIMAP) du 12 Décembre prochain.

Pour y entendre d'une part que des décisions de mise en œuvre de préconisations des rapports Desforges et Pêcheur étaient d'ores et déjà prises, alors que des réunions bilatérales étaient programmées dans les prochains jours. La réunion portait également sur les évolutions attendues pour l'administration territoriale de l'Etat.

Cela fait beaucoup d'impasses sur tout dialogue social, puisqu'à aucun moment, celui-ci n'a été prévu en amont de telles décisions.

Oui, ça fait beaucoup. Et même trop. Les syndicats ont mis fin à l'entretien avec le cabinet ministériel et ont notamment demandé à rencontrer la ministre pour clarifier la place et le rôle qu'elle entendait donner au dialogue social. Mais peut être la secrétaire d'état à la décentralisation a-t-elle fourni un élément de réponse en expliquant dans un entretien à la presse au sujet de la « mutualisation des services », qu'« *il y a un travail pédagogique à mener auprès des agents* ».

Mais bien sur : Pas de concertation et a fortiori de prise en compte de celle-ci en amont et « *explications pédagogiques* » en aval des décisions prises, histoire de convaincre combien tout cela va dans le bon sens...

Une méthode à risques, à gros risques.

### **Salaires bloqués, pouvoir d'achat qui recule, chômage au plus haut ... et ils accusent le coût du travail !**

### ***Passons à l'offensive sur le coût du capital***

Notre pays – mais pas seulement – est le théâtre d'une formidable offensive idéologique visant à convaincre les populations qu'elles vivent au dessus de leurs moyens, qu'il y a trop de protection sociale et qu'il convient d'en finir avec notre « modèle social », que les services publics sont un luxe que nous ne pouvons plus nous payer, que « le coût du travail » est trop élevé etc , etc.

Une offensive qui - voyons les choses en face - marque des points.

Sauf que celle-ci repose sur une présentation biaisée des termes du débat, une présentation qui ignore délibérément la donnée centrale : Les exigences pour des capitaux toujours plus importants de « récupérer » une part toujours plus grande des richesses créées par le travail humain afin de se rémunérer. D'où les campagnes menées.

Ca suffit ! Il faut combattre la « pensée unique » qui ne vise qu'à peser sur les acquis sociaux, délégitimer les luttes.

La CGT a décidé de passer à la contre offensive en mettant sur le tapis la question centrale : celle du coût du capital et de son surcoût.

La CGT avait déjà eu l'occasion de montrer qu'alors qu'un salarié consacrait 12 jours de son travail pour rémunérer le capital en 1981, il en consacre aujourd'hui 45 !

Un organisme de recherche – le clersé (structure de recherche commune à l'université de Lille 1 et au CNRS) vient de son côté de mesurer ce surcoût à 93 milliards d'euros, constituant « *une pure rente dont la société aurait intérêt à se libérer* » précise cet organisme.

Oui, nous avons grand intérêt à mener ce débat pour lever les obstacles et offrir des perspectives positives aux revendications et au progrès social.

# Un rapport sur la mobilité des fonctionnaires

« *L'affectation et la mobilité des fonctionnaires sur le territoire* » pour les trois versants de la Fonction Publique fait partie des politiques à évaluer définies par le CIMAP du 18 décembre 2012. Cette mission a été confiée à Corinne DESFORGES, inspectrice générale de l'administration, dont le rapport, annoncé pour la mi-juillet a été diffusé le 18 octobre.

Il contient beaucoup de données du versant État, mais assez peu des deux autres versants. Il donne une définition de la mobilité : changement de fonction, de lieu géographique ou d'entité qui emploie.

## BILAN ET PERSPECTIVES

A partir d'un bilan de la mobilité, il identifie les freins et analyse la pertinence et l'efficacité des dispositifs existants.

Par exemple, la lourdeur du détachement pour valoriser la PNA (Position Normale d'Activité) dans les DDI, les bourses aux emplois qui ne répondent pas aux besoins de mutualisation des offres..., le manque « d'efficacité » des aides financières, de l'indemnité de départ volontaire...

Le rapport propose une série de dispositifs d'attractivité et de gestion des mobilités au travers de 40 propositions.

Il a fait l'objet d'une présentation aux organisations syndicales le 23 octobre dernier, et la DGAFP doit lancer, dans les mois qui viennent, le chantier de l'examen des 40 propositions du rapport et des différents scénarii pour en retenir pour les années à venir des nouvelles règles et modalités de gestion.

**Pour la CGT la mobilité doit être abordée sous ses différents volets : statutaire – financier – accompagnement (aide au logement...).**

**Qu'il s'agisse d'une mobilité choisie ou contrainte, résultant des restructurations, suppression de missions ou de la décentralisation,**

**les mobilités se heurtent à la complexité des procédures et à des aspects matériels (logement, situation du conjoint, enfants...).**

Sur le volet statutaire, des questions en suspend ralentissent le déroulement de carrière des agents et entravent la mobilité entre versants de la Fonction Publique (ex : traduction dans les décrets de statuts particuliers des dispositions de la loi 83-634 sur la promotion des agents en détachement).

Le rapport a un regard particulier sur le périmètre RéATE et la situation des D.D.I. (Directions Départementales Interministérielles).

Il s'agit de trouver des solutions pour gérer le plan social provoqué par la suppression de l'A.T.E.S.A.T. (Assistance Technique de l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement des Territoires), ingénierie publique qui soutient les communes en matière d'habitat, de voirie et d'aménagement et de l'A.D.S. (Application du Droit du Sol).

Pourtant, pour un peu moins de 4000 agents concernés du M.E.D.D.E. (Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie) il y a un frein à la mobilité qui n'est pas pointé dans le rapport : la déconcentration de la gestion au niveau régional, avec la gestion des effectifs par zone de gouvernance confiée au Responsable de Budget Opérationnel de Programme (R.B.O.P.), ce qui se traduit par un blocage des mobilités.

## LES BESOINS EN FORMATION

Les besoins en formation sont importants pour accompagner la reconversion

de ces agents, bien souvent assortie d'une mobilité (le Ministère de l'Ecologie gère dans un même temps un plan social entrepris depuis plusieurs années avec au budget 2014 des suppressions massives d'effectifs).

Pourtant, le volet formation n'est absolument pas traité dans le rapport alors que les besoins sont réels, y compris dans tous les ministères, pour que les agents candidats à la mobilité s'approprient leurs nouvelles missions.

**La CGT demande la réactivation du groupe de travail « Formation professionnelle » dont les travaux sont interrompus depuis le printemps 2013.**

Le projet de suppression de l'indemnité de départ volontaire se discute, comme celle envisagée d'un certain nombre d'autres dispositifs qui ont pourtant permis de résoudre des problèmes.

Quels dispositifs de substitution met-on en place ?

On s'interroge sur la suppression en 2012 du prêt à la mobilité (qui n'apparaît pourtant pas dans le rapport).

En cette période d'austérité budgétaire, la CGT voit bien l'objectif de ces suppressions d'aides financières. Mais la situation des services, la





M.A.P. à l'Etat et bientôt l'acte 3 de décentralisation dans la territoriale nécessitent des moyens à la hauteur des enjeux de missions de Service Public et permettant de préserver les personnels.

Autre exemple, la suppression de l'observatoire de l'emploi public, était – elle opportune ? Alors que nous devons avoir une vision claire de la situation des effectifs et des différents mouvements.

## DES OBJECTIFS QUI PORTENT BIEN AU-DELÀ DE LA SEULE MOBILITÉ

Il y a parmi les 40 propositions une remise en cause inquiétante du rôle et des attributions des CAP à l'Etat.

La CGT est opposée à la généralisation de la contractualisation (déjà employée pour l'encadrement supérieur) au travers des fiches de poste, avec une durée de présence sur le poste en fonction de la mission.

Il est proposé de recentrer le rôle des P.F.R.H. (Plateforme Ressources Humaines) sur l'accompagnement de la mobilité.

Le rapport conclut sur différents scénarii qui intègrent les 40 propositions, chacune posant questions.

Le scénario de base avec une boîte à outils Ressources Humaines orientée vers l'individualisation des parcours de carrière, gestion des postes à profils... serait complété par un des scénarii suivants qui introduisent chacun une approche complémentaire par le territoire, le statut ou le métier :

- **Le scénario des métiers** inscrit la mobilité dans une autre organisation des fonctions transverses, avec une professionnalisation importantes des métiers organisée pour fluidifier le passage d'une structure à une autre sur les mêmes compétences (répertoire des métiers..) ;

- **Le scénario du statut** pour une meilleure gestion des mobilités (enrayer le turn-over sur postes difficiles, instaurer des mobilités contraintes...) avec une inscription programmée de la mobilité dans la relation employeur-employé (con-

tractualisation – obligation de mobilité ou de fidélité...) ;

- **Le scénario du territoire** (avec variantes) pour tenir compte du périmètre RéATE, étendre le dispositif aux fonctions transverses des directions à réseau, limiter le dispositif aux situations de sureffectifs ou élargir le territoire en partenariat entre les trois versants de la Fonction Publique.

Ce qu'il en ressort c'est que nous sommes bien dans une logique de l'individualisation des parcours de carrières, parcours dirigés, au service des réorganisations et dans la gestion d'un plan social sans réel moyens.

Aux travers des différents scénarii proposés nous allons vers une évolu-

tion de la gestion des ressources humaines, bien au-delà du seul sujet « mobilité », aux conséquences importantes pour les trois versants de la Fonction Publique.

Les employeurs territoriaux ont déjà pris position pour le scénario du territoire, ceux de l'hospitalière pour celui des métiers.

La CGT a rappelé son opposition à une Fonction Publique de métier, elle est force de propositions sur des règles de gestion qui facilitent la mobilité choisie et permettent de gérer au mieux, de l'intérêt des services et des personnels, les mobilités contraintes.

Affaire à suivre...

## Sommaire :

### Actu.

*Édito* ..... p 2  
*Rapport Pêcheur* ..... p 3  
*Le coût du capital* ..... p 3  
*MAP et REATE* ..... p 3  
*Un rapport sur la mobilité des fonctionnaires* ..... p 4  
*Conseil supérieur* ..... p 17  
*Conseil commun* ..... p 19

### Luttes

*L'Europe et l'austérité* .... p 6  
*Archéologie préventive* ... p 6  
*DGAC* ..... p 7  
*Inspection du travail* ..... p 7  
*Rythmes scolaires* ..... p 8

### Service public

*PPP et écotaxe* ..... p 9  
*Météo France* ..... p 9

### 3 questions à ...

*Mamdouh Elsayed Belal* .. p 10

### Dossier

*Immigration et intégration* . p 11

### Action sociale

*AMD* .....p 15  
*Budget Action sociale pour 2014* ..... p 16

### Vie syndicale

*Un congrès de conquêtes et ouvert sur les enjeux d'avenir* ..... p 22

### Zig-zag dans le droit

*Le point sur.....* ..... p 23

**Éditeur de la publication :** UGFF-CGT (Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires – Confédération Générale du Travail)

SIRET : 784312043 00036  
 Adresse postale : 263, Rue de Paris - case 542 - 93514 MONTREUIL CEDEX  
 TEL. : 01 55 82 77 56  
 MEL : ugff@cgt.fr  
 SITE : www.ugff.cgt.fr

**Directeur de publication :** Stéphane JULIEN

**Dépôt légal :** à parution  
**ISSN :** 0762-9044  
**Prix de vente :** 1,50 €  
**Périodicité :** mensuel  
**Numéro de CPPAP :** 0917-S-06197

**Impression :** "RIVET PRESSE EDITION" SARL  
 SIRET : 405 377 979 00019  
 Adresse postale : BP 15577 - 24 rue Claude-Henri Gorceix – 87022 Limoges Cedex 9  
 TEL. : 05 55 04 49 50  
 FAX : 05 55 04 49 60  
 MEL : accueil@rivet-pe.com  
 SITE : http://www.rivet-pe.fr/

**Maquette :** "PUBLICOM 91" SARL U.  
 SIRET : 434 096 277 00026  
 Adresse postale :  
 Saint Guillaume – 22110 Kergrist Moelou  
 MEL : publicom91@wanadoo.fr

## L'Europe et l'austérité :

# Seuls les actionnaires continuent de s'enrichir !

**Des manifestations contre les mesures gouvernementales impulsées par la Troïka se sont multipliées dernièrement au Portugal, en Italie et en Grèce.**

En octobre dernier, des dizaines de milliers de manifestants et manifestantes ont défilé à **Rome**, contre le chômage, les coupes budgétaires et des projets gouvernementaux réalisés au détriment du financement des services publics.

Début novembre, la **Grèce** s'est à nouveau embrasée et des grèves générales accentuent le mouvement général de contestation contre la politique de la Troïka et du gouvernement Samaras (droite). Entre 2008 et 2012 le taux de pauvreté a augmenté de 6.5% (2008) pour arriver à 34.6% de la population (2012). Le taux de personnes privées d'emploi est passé de 7.4 % (2008) à 27.6% en juillet 2013. C'est dire combien les mesures d'austérité imposées par les bailleurs de fonds et les experts au service de ces derniers enrayent la crise économique et favorisent l'emploi et la croissance ! Ces mesures ne favorisent que les bailleurs de fonds, leurs amis financiers et les actionnaires. De plus, elles sont prises pour faire passer des mesures allant à l'encontre des droits des travailleurs et des libertés des populations.

En octobre, à **Lisbonne et Porto**, à l'appel de la CGTP, ils étaient environ 60 000 à hurler dans les rues leur désarroi, leur souffrance contre les nouvelles mesures d'austérité impactant le budget 2014. Malgré les manifestations qui bloquent le pays, malgré les cris de douleurs : « *Que se lixe a*

*troika !* » « Dégage la troïka ! », la surdité politique du gouvernement reste la seule ligne de conduite de celles et ceux qui décident à nos places. Le gouvernement portugais sous la dictature de la Troïka impose une réduction des dépenses publiques de l'ordre de 4 %, le gouvernement souhaite ainsi gagner en crédibilité sur les marchés pour se refinancer à un taux plus bas. L'âge de la retraite passe de 65 à 66 ans, les salaires de plus de 600 euros de la fonction publique subiront une baisse de 2,5 % à 12 %. Presque tous les ministères devront se serrer la ceinture avec des coupes claires dans le budget... augmentation du prix de l'électricité etc...

**Partout le constat est accablant : destruction des services publics, coupes dans les budgets, augmentation du chômage, licenciements dans le privé et le public, baisse des salaires, des retraites, augmentation de la pauvreté, restrictions des droits des salariés, des droits sociaux, des libertés individuelles et collectives, répression. Partout les femmes sont encore plus touchées par la crise.** Seuls les bailleurs de fonds, les autres financiers et leurs amis actionnaires continuent à devenir plus riche !

Partout ou presque on retrouve un même danger imminent : l'inflationnisme populiste, régionaliste ou nationaliste.

Un processus de mobilisation est bien incontournable, toutes les forces progressistes doivent se déployer et ce dans toute la zone Européenne.

## Archéologie préventive :

# Un puissant « NON A LA COMMERCIALISATION ».



Ils étaient plus d'un millier d'agents de l'archéologie préventive à défiler dans les rues de la capitale ce 19 Novembre à l'appel de leurs organisations syndicales CGT, SUD, FSU, CNT.

La rencontre de celles-ci avec le cabinet de la ministre dans le cadre du préavis n'aura fait que confirmer :

- qu'au travers de la commercialisation le gouvernement fait le choix d'un dumping social et scientifique, favori-

sant des intérêts particuliers au détriment de l'intérêt général ;

- qu'il fait le choix de maintenir une concurrence commerciale qui conduit à subventionner l'institut public (INRAP) pour charge de service public plutôt que de retourner au monopole public ;

- qu'il choisit la concurrence commerciale plutôt que la coopération scientifique...

Au total, c'est le devenir de l'ensemble du service public de l'archéologie qui est en très grand danger, et derrière c'est toute l'archéologie préventive qui serait remise en cause. La multiplication des scandales qui touchent aujourd'hui l'archéologie (gazoduc, AFT, cessation de France Archéologie avec 2 opérations non

terminées,...) et l'absence de remise en cause du système concurrentiel sont autant de signes indiquant que le risque de destruction du service public d'archéologie préventive est véritablement en marche..

Seules les luttes permettront de s'y opposer et de gagner la fin de la commercialisation et la création d'un véritable p ô l e public de l'archéologie



# DGAC

## Dans le fil des luttes, la CGT signe le protocole.

La DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) est une direction du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie (MEDDE). Elle est composée d'environ 12 000 agents, essentiellement fonctionnaires. La DGAC bénéficie d'un budget annexe alimenté principalement par les redevances payées par les compagnies aériennes qui empruntent les aéroports français et l'espace aérien sous responsabilité du contrôle aérien français et par une taxe de l'aviation civile (TAC) due par chaque entreprise de transport aérien public sur laquelle embarque un passager, du fret ou du courrier sur le territoire français.

Le dialogue social à la DGAC est rythmé par des protocoles triennaux depuis 1989. Textes à contenu essentiellement social au début, ces accords sont devenus petit à petit des textes beaucoup plus complets incluant l'essentiel de la politique de la DGAC. Le protocole apparaît donc comme un texte réunissant avancées sociales négociées par les syndicats et contreparties voulues par la direction. Les négociations sont souvent longues mais très organisées. Il est difficile de dire qui est le plus intéressé par cette démarche protocolaire entre la DGAC et son ministère de tutelle, et les syndicats. Les personnels dans leur grande majorité sont attachés à la politique protocolaire car ils ont bien compris qu'à la sortie de chaque protocole, il pouvait y avoir des avancées sociales pour les trois années couvertes.

### Le précédent protocole n'a pu être appliqué

Avant 2010, les protocoles n'étaient régis par aucune règle. La DGAC sifflait la fin des négociations quand elle estimait qu'elle avait assez de signataires. C'est ainsi que le protocole 2000, sous le ministère Gayssot, était minoritaire mais soutenu par les syndicats catégoriels. L'USAC-CGT ne l'avait pas signé.

L'USAC-CGT, premier syndicat de la DGAC avec 30% des voix, a pu dénoncer le protocole 2010/2013 avec l'aide de deux autres syndicats. Ce protocole signait l'arrêt de mort de la DGAC en tant qu'administration de l'Etat porteur du service public du contrôle aérien. Une droite très anti service public pilotait ce démantèlement programmé depuis le ministère avec la complicité du syndicat autonome des contrôleurs aériens (SNCTA). L'USAC-CGT a été à l'initiative de plusieurs grèves de l'aviation civile en 2010 pour bloquer cette politique. Le texte passé en force a pu être dénoncé, il n'a pas pu être appliqué.

### Un protocole qui intègre d'importantes avancées.

L'année 2013 a été marquée par la négociation du protocole 2013/2015. La représentativité de la CGT a été prise en considération, ce qui n'était

pas le cas auparavant. Dans ces conditions, les négociations ont permis d'aboutir à un texte équilibré et équitable. Le texte a une dimension politique importante. Il reprend la position du gouvernement contre la politique ultra libérale de la Commission européenne qui pousse fortement à la casse du service public, à l'externalisation et à la privatisation de pans entiers de la DGAC. La lutte de l'USAC-CGT contre cette politique désastreuse est renforcée par ce texte protocolaire cosigné par le ministre des transports.

**Si le protocole de 2010 démantelait la DGAC et la sortait de la Fonction publique provoquant de forts mouvements sociaux, le protocole 2013 confirme son maintien dans la Fonction publique de l'Etat et trouve la signature de la CGT. Les syndicats autonomes n'ont pas signé, l'égalité de traitement des agents et l'avenir du service public n'étant pas leurs valeurs premières.**

**Ces négociations sont donc d'une importance capitale. Elles mobilisent fortement les militants et dynamisent l'action syndicale. C'est un moment fort du dialogue social. L'année 2014 sera marquée par les élections professionnelles dans la Fonction publique. L'USAC-CGT s'appuiera sur ses positions responsables pour accroître son influence au sein de la DGAC.**

## Inspection du travail : L'action se poursuit « contre le plan Sapin »

22 Octobre, jour du CT devant examiner le « plan Sapin » dont nous avons déjà parlé dans ces colonnes. Le même jour une manifestation sur Paris rassemblera plus de 500 agents à l'appel de CGT, FO, FSU et Sud.

Des initiatives ont également eu lieu dans plusieurs départements. Le comité technique est boycotté. Il sera reconvoqué le 28 et la CGT comme FO et la FSU voteront contre alors que l'UNSA et la CFDT s'abstiendront (Sud boycottant)

Mais l'affaire est loin d'être réglée.

Cette réforme, c'est entre autre la diminution considérable des postes de contrôleurs – la diminution du nombre d'emplois de B en 2014 connaît, après neutralisation des transformations d'emplois, une progression de 500 % par rapport aux suppressions intervenues pour 2013 - comme des postes de catégorie C (dont le volume de suppression

double par rapport à celles de 2013). Les conséquences vont être terribles avec une dégradation considérable du ratio personnel d'inspection/entreprises et chantiers à contrôler. ... et ce qu'il en résulte.

Cette réforme, c'est aussi - par la casse des outils actuels et la mise en place de nouveaux découpages, de spécialisations et de chaînes hiérarchiques - la remise en cause d'une inspection généraliste, territoriale et indépendante.

Les enjeux sont énormes. Pour les personnels, leurs conditions de travail, pour la place et le rôle de l'inspection du travail, comme pour l'ensemble du monde du travail qui verrait en conséquence s'affaiblir encore un outils de recours et de protection des salariés.

Le combat continue et de nouvelles initiatives seront prises dans les prochaines semaines.



## Rythmes scolaires

# Ni semaine Darcos, ni réforme Peillon ... ... mais négocier une autre réforme.

Plusieurs semaines après la rentrée et la mise en place de la nouvelle organisation du temps scolaire, mais aussi à la lecture des différentes situations vécues par les enseignants, parents et élèves, la CGT Educ'action estime que la situation n'est pas acceptable en l'état.

Au-delà du fait qu'aucune réponse positive ne soit apportée aux objectifs initiaux présentés dans la réforme (combattre la fatigue des élèves, accéder à des découvertes culturelles-sportives), nous continuons de dénoncer une réforme qui fait glisser les missions d'enseignement de l'Éducation nationale (compétences de l'État) vers les communes, qui aggrave les inégalités territoriale et qui crée une confusion entre scolaire et périscolaire.

Ne nous y trompons pas : notre opposition à cette réforme et notre demande de son abandon depuis des mois ne veulent pas dire que nous voulons le maintien de la semaine de 4 jours de Darcos ! Ne nous laissons pas caricaturer par les soutiens à Peillon et leurs relais médiatiques. Si tout est mis en œuvre pour discréditer ce mouvement de contestation et nous faire passer pour de sombres réactionnaires corporatistes, nous persistons à porter des revendications justes et constructives.

**Réformer passe par la prise en compte de toutes les dimensions.**

Nous restons persuadés que réformer les rythmes scolaires ne peut se résumer à la seule modification du nombre de jours hebdomadaires de scolarité ou une simple ventilation de ces horaires dans la semaine. Cela passe obligatoirement par un élargissement de la concertation et une réflexion globale avec l'ensemble des acteurs de l'École.

Nous estimons aussi indispensable de réfléchir aux causes concrètes de la fatigue et au traitement de la difficulté scolaire chez les élèves. Attaquons nous à la question des classes surchargées, à la question des temps globaux d'accueil en collectivité et dans des locaux mal adaptés. Exigeons des RASED (réseaux d'aide aux élèves en difficultés) complets sur l'ensemble du territoire afin que les élèves soient aidés par de vrais professionnels sur le temps de classe. Exigeons la déconnection du temps des enseignants de celui des élèves, la diminution réelle du temps de service des enseignants (et donc de leur fatigue) et la nécessité d'avoir plus de maîtres que de classes. Exigeons la réécriture des programmes trop lourds et indigestes, le respect d'une alternance stricte 7 semaines de classe et 2 semaines de vacances...

Surtout, comment prétendre modifier le rythme de vie des élèves sans réfléchir à celui des parents, soumis de plus en plus à la précarisation de leurs conditions d'existence et de travail ? De même, comment appréhender la suppression sans concertation de la libération du mercredi matin et son impact sur l'espace dédié à toutes les activités éducatives-sportives-culturelle, et donc sur les personnels les encadrant ?

**On comprend bien que cette question traverse l'ensemble de la société et ne concerne pas seulement les parents ou les ensei-**

**gnants.** Elle est profondément interprofessionnelle et touche autant les enseignants que les personnels territoriaux et associatifs. C'est donc bien dans ce cadre que nous devons travailler syndicalement afin de faire reculer le gouvernement.

**Pour des états généraux de l'éducation.**

La CGT l'a bien compris et a pris ses responsabilités à plusieurs reprises depuis des mois. Après une très forte mobilisation le 12 février, la journée de grève intersyndicale et interprofessionnelle du 14 novembre, à l'initiative de la CGT, a été un large succès partout en France. En réponse, le gouvernement et le ministre de l'Éducation balayaient la contestation d'une main et continuent leur pèlerinage pour diffuser la bonne parole.

Ils doivent entendre sans plus attendre et abroger le décret Peillon.

Ils doivent engager rapidement des états généraux de l'Éducation pour aboutir à **une réforme de l'École publique partagée par l'ensemble des acteurs concernés, réaffirmant les principes d'égalité, de laïcité et de gratuité dans un cadre national de l'École.**

A nous de construire, dès maintenant, la poursuite rapide de la mobilisation dans un cadre le plus unitaire possible pour faire reculer le gouvernement.



Plus de 2 000 à Nice.



## PPP et écotaxe : Une nouvelle rente pour les grands groupes privés !

L'écotaxe est prélevé dans le cadre d'un PPP par une société privée italienne Ecomouv, créée à cet effet. Le dispositif doit rapporter 1,15 milliards d'euros par an, dont 20%, c'est à dire 250 millions d'euros par an, vont revenir à la société Ecomouv.

Le PPP, c'est la gestion privée de patrimoine public, l'Etat ou la collectivité devient pour ainsi dire locataire pour une longue période d'équipements publics. La créance est reportée sur les générations à venir. Les expériences sur les PPP montrent que très rapidement les coûts annoncés au départ explosent, ainsi l'Institut du Sports ou l'hôpital sud-francilien.

De plus, fréquemment, les entreprises sont loin du respect de leurs engagements, ainsi le PPP du château de Versailles dénoncé à l'époque par Jean-Jacques Aillagon, président de l'établissement. Pour ce qui concerne Ecomouv, le ministre en charge de l'économie affirme lui-même le 5 novembre 2013 que « *la société ne s'est pas acquittée de ses responsabi-*

*lités* » (Challenges du 5/11/13).

Les critiques fusent a posteriori. Un député EELV dénonce un scandale d'Etat en ce qui concerne Ecomouv. La candidate socialiste à la mairie de Paris dénonce « *un marché ruineux* ». L'UMP n'est pas en reste, pour Jean-François Copé les « *coûts de gestion sont aberrants* »...

Il est à noter les mêmes critiques sur d'autres PPP lorsque l'arnaque est dévoilée, souvent à l'initiative des organisations syndicales, ainsi l'Insep, l'hôpital sud-francilien ou les nouvelles prisons. Il faut ajouter la quasi impossibilité de rompre un PPP même en cas de changement de politique.

Mais cela n'empêche pas de continuer : « *il n'y a pas de dogme anti-PPP, on en a signé plusieurs depuis qu'on est là* » déclare l'actuel ministre des transports. Il est ensuite très facile de rendre responsable les gouvernements précédents qui ont pourtant mené la même politique en ce qui concerne les PPP.

La question est celle du financement des grands équipements ainsi que celle du respect des critères imposés au plan européen en matière de déficit public.

Alors comment répond-on à ces questions ?

La CGT prône depuis de longues années la constitution d'un pôle financier public suffisamment développé pour être en capacité d'aider les collectivités à financer leur développement. N'est-ce pas le ministre du redressement industriel lui-même qui affirmait récemment que les banques (privées) n'assumaient pas leurs responsabilités !

Une politique ambitieuse dans le domaine des grands équipements structurants est aussi à mener au plan européen avec un autre rôle de la BCE.

C'est ce qui amène la CES à préconiser le développement d'une autre nature de PPP : il s'agit bien sûr des Partenariats Public-Public !

### Météo France :

## Le marché doit-il faire la pluie et le beau temps ?

C'était à la mi octobre. Moins d'une semaine après que le ministre du redressement productif ait appelé à la « solidarité nationale » (sur la question des opérateurs de téléphonie), invitant à privilégier les achats dans le pays. Bon, il est vrai qu'au milieu d'une Europe dont la ligne fondatrice et conductrice relève du marché et de « *la concurrence libre et non faussée* », cela a fait quelque peu tousser... mais peu de temps.

C'était donc à la mi-octobre que la presse faisait savoir que Météo-France ne fournirait plus les informations à France télévision, Météogroup - une entreprise privée anglaise - ayant décroché le marché.

Oh, bien sûr qu'on nous dira qu'il y a eu appel d'offre en bonne et due forme, que le moins disant a été choisi etc etc. Et après ?

- Ne devrait-on pas intégrer les dimensions de proximité pour une analyse fine du retour attendu, une mesure au plus près des - et une réponse aux - besoins.

- Ne devrait-on pas prendre en compte aussi les dimensions constitutives du service public telles la continuité, l'égalité de traitement sur tout le territoire, l'exclusion de toute recherche de rendement financier ...

- Ne devrait-on pas - y compris dans cette logique du marché - évaluer les éléments de mesure de la dite concurrence en incluant les facteurs sociaux, c'est à dire en ajoutant au coût marchand notamment les coûts en termes d'emplois, de situa-

tion des salariés concernés, des conséquences sur les ressources publiques tant pour le budget général que pour la protection sociale etc etc ...

C'est donc, une semaine après le vibrant appel à la solidarité nationale, qu'une entreprise publique a décidé de rompre son contrat de fourniture de données avec un autre établissement public.

Ce qui n'a pas empêché le même ministre, une semaine plus tard (le 25 Octobre), de lancer un nouvel appel à une « *réorientation des achats publics* » pour « *plus d'esprit patriotique* », invitant les entreprises à « *oser la commande publique* ». Les entreprises privées, et pas les entreprises publiques qui relèvent tout de même de la puissance publique, non ?

On est un petit peu beaucoup en plein brouillard pour ce qui est de la visibilité des orientations gouvernementales... faites ce que je dis mais pas ce que je fais ?

En attendant les suppressions d'emplois et les restructurations régressives se poursuivent à météo France.

**Et le syndicat CGT de météo France de réaffirmer avec force que la mission de l'établissement est une « mission de service public (qui) répond à des besoins d'intérêt général qui s'inscrivent dans une perspective de progrès humain et scientifique, et non dans le cadre d'un marché financier mondialisé ».**

## Un protocole de coopération avec nos camarades égyptiens



# 3 questions à... Mamdouh Elsayed Belal

Président du Syndicat Général de la Fonction publique d'Égypte

### Comment analyses-tu la situation économique et sociale en Égypte ?

La situation économique est difficile. Elle nécessite l'investissement de tous les travailleurs pour augmenter la production et soutenir l'économie égyptienne.

Après la révolution du 30 juin, certains fonctionnaires donnent même une journée de salaire pour soutenir l'économie égyptienne.

L'Égypte bénéficie aussi du soutien des pays arabes et notamment du Golfe.

Au plan social, la situation tend à s'améliorer progressivement en lien avec le redécollage économique. Des progrès se réalisent ainsi en matière d'égalité et de justice sociale.

Une grande préoccupation demeure celle de l'emploi, le chômage continuant de se développer. L'Égypte doit en outre faire face à l'arrivée de plusieurs millions de travailleurs immigrés venus d'Afrique, de Syrie, d'Irak,...

### Quelles sont les revendications portées aujourd'hui par les fonctionnaires et agents publics ?

La priorité du syndicat est d'améliorer les conditions de travail et d'augmenter les salaires. Son action vise également à faire respecter en respectant le salaire minimum légal.

Le salaire doit d'autre part être relié à l'évolution des prix.

### Quelles sont les attentes du syndicat en termes de coopération avec la CGT Fonction publique ?

Le syndicat égyptien propose de développer des actions de formation. Il invite une délégation à cette fin en Égypte pour échanger sur les réalités

et expériences de chacun.

La coopération et les actions de solidarité pourraient se développer sur les questions communes intéressant les fonctionnaires des deux pays.

A cette fin, le syndicat propose un protocole de coopération pour organiser les relations entre les deux organisations.

**C**e " 3 questions à " est exceptionnel et s'inscrit dans le cadre de l'activité internationale de l'UGFF et de la volonté d'œuvrer au développement des solidarités entre les peuples .

Le syndicat Général de la Fonction publique d'Égypte compte 1,1 millions de membres pour 6,3 millions d'agents publics. Il est au cœur des événements sociaux actuels qui secouent le monde arabe.

Ce qui s'y passe ne peut nous laisser indifférent, car cela s'inscrit dans la recherche de politiques répondant aux aspirations et besoins des peuples. Le 30 juin 2013, des dizaines de millions de personnes ont été dans la rue pour dire son opposition au gouvernement et au refus de nouvelles fractures dans la société sur des bases religieuses.

Aujourd'hui, la situation est loin d'être stabilisée, c'est l'armée qui est aux commandes du pouvoir. Il revient au peuple de décider de ses institutions et d'élire de nouveaux représentants.

C'est dans ce cadre que l'UGFF a apprécié la demande de rencontre avec le syndicat égyptien.

De part et d'autre, nous avons voulu qu'elle se traduise par du concret. C'est ce qui a conduit à la signature d'un protocole de coopération.

Celui-ci détermine des objectifs : un monde de paix, des droits renforcés pour les travailleurs pour une société plus juste et plus solidaire, l'action contre les discriminations et l'égalité femmes-hommes, l'indépendance des organisations syndicales à l'égard des partis politiques et des gouvernements.

Il est convenu de maintenir les contacts entre les deux organisations et de développer les échanges permettant de mieux connaître les réalités et la culture de chaque pays. Un programme de formation syndicale sera élaboré et portera notamment sur les conditions de travail et les moyens d'intervention des salariés, les droits des salariés et les statuts, la formation professionnelle.



## « IMMIGRATION et INTEGRATION »

**Le changement était attendu avec impatience...  
pourtant, au plan institutionnel et administratif,  
c'est la continuité qui s'est imposée !**

Le président Sarkozy lors du discours de Grenoble du 30 juillet 2010 a profondément et négativement marqué la société française, « libérant », sur fond de campagnes sécuritaires, propos, discours, actes xénophobes et racistes.

Le ciblage de communautés entières se conjugue avec une montée importante et très inquiétante du racisme.

Les dérives de toute sorte se multiplient avec les tentatives de remise en cause du droit du sol, les violences racistes, ainsi les propos tenus à l'encontre de la ministre de la Justice, ...

Pourtant les évènements dramatiques liés aux victimes des naufrages de Lampedusa, l'émotion créées par l'expulsion de la jeune Léonarda interpellée dans le cadre scolaire, et même les avis émis par les préfets montrent les limites du système et le besoin d'une nouvelle politique d'immigration qui ne peut que s'inscrire également dans de nouveaux rapports avec les pays dits « du Sud ».

Les questions d'immigrations et d'intégration se doivent donc d'être abordées sous d'autres angles que les aspects sécuritaires dans lesquelles les politiques qui se sont succédées cette dernière décennie les ont enfermées. Ce qui passe aussi par des politiques, des institutions et des outils administratifs qui répondent à ces nécessités.

D'où ce « dossier-repère ».

### Quelques repères historiques

Il serait fastidieux de rentrer dans les détails des nombreuses fluctuations d'organisation, de dénomination et de rattachement ministériel qu'ont pu connaître, dans la seconde moitié du 20<sup>ème</sup> siècle, les différents services qui ont mis en œuvre la politique relative aux étrangers ; on peut cependant distinguer deux grandes périodes.

#### *Durant les « trente glorieuses » et le plein essor économique.*

Les étrangers, très souvent célibataires, étaient alors essentiellement perçus comme une main d'œuvre n'ayant pas vocation à s'installer en France, la politique était donc axée sur le contrôle et la gestion des flux de travailleurs immigrés, lesquels relevaient, pour l'essentiel, du ministère chargé de la population avec l'Office National d'Immigration.

Deux autres ministères remplissaient leur rôles respectifs : le ministère des Affaires Etrangères (délivrance des visas et tutelle de l'Office Français de Protection des Réfugiés et des Apatrides -OFPRO) et le ministère de l'intérieur (délivrance des titres de séjour).

#### *Avec la crise économique de 1974.*

L'immigration de travail est arrêtée par Valéry Giscard d'Estaing. La reconnaissance du droit de vivre en famille, via le regroupement familial, va entraîner une réorientation de la politique menée par les gouvernements successifs, plus ou moins enclins à prendre en charge les nouvelles missions résultant du rallongement du séjour ou de l'installation des migrants et de leurs familles. Face aux nouveaux besoins liés à «l'intégration» des immigrés et de leurs enfants, on a progressivement assisté au développement des mis-

sions sociales et culturelles et à une meilleure prise en compte des populations immigrées dans le cadre de la «politique de la ville». En lien avec cette évolution, des secrétariats d'état ont été créés à certaines périodes ; secrétariat chargé des travailleurs immigrés (septennat de Valéry Giscard d'Estaing) ou secrétariat chargé des immigrés (1<sup>er</sup> gouvernement Mauroy) et enfin secrétariat à l'intégration (2<sup>ème</sup> septennat de F. Mitterrand).

**Si l'on excepte la période 1993/1995 (gouvernement Balladur), fortement marquée par le durcissement de la législation sur l'entrée et le séjour (cf. époque des charters de Pasqua) et sur les naturalisations (réforme du code de la nationalité de 1993), on peut quand même considérer que jusqu'en 2002, c'est la dimension sociale - avec toutes ses limites et ses carences - qui a prédominé dans la politique menée en direction des étrangers.**

#### *Après l'élection de Jacques Chirac,*

Les passages successifs de Nicolas Sarkozy au ministère de l'Intérieur traduisent une volonté continue de durcir le code de l'entrée, du séjour et du droit d'asile (cf. CESEDA, essentiellement réformé en 2003 et en 2006). Dans la mesure où cette politique répressive s'est doublée d'une réduction systématique des crédits consacrés à la politique d'intégration, c'est le ministère de l'Intérieur qui a imprimé son leadership sur le cours ouvertement « sécuritaire » pris par la politique menée en matière d'immigration.

Afin de pouvoir réagir plus efficacement, un collectif «Immigration / Fonctions Publiques» - regroupant des représentants des principaux syndicats CGT des différents ser-

vices\* ministériels ou préfectoraux chargés de la mise en œuvre de la politique menée en direction des étrangers - s'est constitué courant 2004, sous l'impulsion du syndicat CGT de l'administration centrale du ministère des Affaires Sociales.

Lorsque Nicolas Sarkozy a annoncé, fin 2006, la perspective de création.

d'un ministère de l'immigration, regroupant l'ensemble des services en charge des étrangers, le collectif a dénoncé les dangers d'un tel projet, en soulignant que si une meilleure coordination était peut-être nécessaire, le regroupement des différents services dans une même structure politico-administrative risquait, dans

la période, d'être un outil supplémentaire en vue d'accroître la stigmatisation des migrants.

Ces craintes allaient très vite se vérifier, puisque dès le lancement de sa campagne présidentielle, N. Sarkozy accola à son projet, le sinistre concept « d'identité nationale ».

## Depuis dix ans: « IMMIGRATION et INTEGRATION » ont été articulées essentiellement autour du couple « EXPULSIONS et COERCITION »

### La création du ministère de « l'Immigration et de l'identité nationale »

Il s'est agi là d'une mesure idéologique, mais aussi tactique, vers la future mainmise du ministère de l'Intérieur sur l'ensemble de la gestion des étrangers.

La CGT a été au premier rang de ceux qui ont dénoncé cet odieux amalgame politique, stigmatisant les étrangers comme un risque potentiel pour la société française, et elle a fustigé le clin d'œil ainsi ouvertement adressé aux électeurs du Front National.

Cependant, la portée politique et administrative de ce regroupement de services ministériels aux missions, aux modes de fonctionnement et à la philosophie foncièrement différents, voire contradictoires, a été insuffisamment relevée et commentée.

Le chiffon rouge de « l'identité nationale » a, en quelque sorte, masqué le fait que cette réorganisation était essentiellement conçue pour assurer un maximum d'efficacité et de docilité dans la mise en œuvre d'une politique essentiellement axée sur la restriction du droit au séjour, le renforcement des contrôles et la répression\*\*. Tout bien pesé, Nicolas Sarkozy avait-il les moyens politiques d'imposer, d'entrée de jeu, la prise de contrôle direct par le ministère de l'intérieur, de l'intégralité de la politique menée en direction des étran-

gers ? En ce sens, on est donc en droit d'estimer que le ministère de l'Immigration et de l'identité nationale a constitué une forme de « sas » tactique vers cet objectif final.

La première mesure importante illustrant la volonté d'inféoder la politique relative aux Etrangers au ministère de l'intérieur a été la décision de Brice Hortefeux, théoriquement prise dans le cadre de la Révision Générale des Politiques publiques (RGPP), de déconcentrer les décisions d'octroi et de refus de la nationalité française sur les préfets (lesquels dépendent comme chacun sait du... ministère de l'intérieur).

Ainsi, le nouveau ministre, tristement institué gardien idéologique de « l'identité nationale » - et qui aurait donc du logiquement se prévaloir, encore plus que d'ordinaire, du caractère traditionnellement « régalién » de l'octroi de la nationalité française - a été le maître d'œuvre du transfert des décisions aux 100 préfets de France et le fossoyeur de l'égalité d'accès des demandeurs à la nationalité française... et, cela, pour des économies de bouts de chandelles, à l'aune des effectifs de la fonction publique d'Etat (40 agents). L'objectif allait bien au-delà d'une « économie » de 40 emplois !

### La CGT contrainte de s'adapter...

Au plan syndical, cette restructuration politico-administrative a

contraint la CGT à se réorganiser et à créer un syndicat du ministère de l'Immigration (SMI-Cgt).

Au 1<sup>er</sup> semestre 2008, avec les associations de défense des droits des étrangers, les partis politiques d'opposition, la CFDT et les agents de la sous-direction des naturalisations, le SMI-Cgt s'est mobilisé, au nom de l'égalité de traitement des demandeurs, pour empêcher la déconcentration des décisions de naturalisation sur les préfetures. Cependant, après une période d'expérimentation bâclée, la mesure a été généralisée à l'ensemble du territoire à l'été 2010 ; elle n'a pas manqué de se traduire par une forte hétérogénéité de traitement des demandes selon les départements et une dégradation de la qualité du service public de la nationalité française...

### Un ministère qui n'a pas fait long feu et la main mise du ministre de l'intérieur s'est encore renforcée

L'ombre tutélaire du ministère de l'intérieur s'est vite matérialisée avec la création du **Secrétariat Général à l'Immigration et à l'Intégration**

Lorsque le funeste ministère de « l'identité nationale » a été supprimé, à l'automne 2010 et a été remplacé par un Secrétariat Général à l'Immigration et à l'Intégration (SGII), rattaché au ministère de l'Intérieur, la plupart des observateurs s'en sont -





### Du discours de grenoble ...

Après avoir décliné une série de mesures axées sur la sécurité, et ajouté « *C'est donc une guerre que nous avons décidé d'engager contre les trafiquants et les délinquants* », Le président de la république fait le lien avec les populations d'origine étrangère - « *nous subissons les conséquences de 50 années d'immigration insuffisamment régulée qui ont abouti à un échec de l'intégration* ». - Grenoble 30 Juillet 2010 -

Il stigmatisera également notamment les populations tziganes et organisera une réunion spécifique à l'Elysée consacrée aux « *problèmes que posent les comportements de certains parmi les gens du voyage et les Roms* ». Et il ajoutait : « *Je tiendrai une réunion à ce sujet le 28 juillet. Cette réunion fera le point de la situation de tous les départements et décidera les expulsions de tous les campe-ments en situation irrégulière.* » N. Sarkozy. – Déclaration du Président de la République sur la sécurité. - 21 Juillet 2010 -.

### ... à aujourd'hui

Les Roms «*ont des modes de vie extrêmement différents des nôtres et qui sont évidemment en confrontation.*» - France Inter le 24 septembre 2013 -

Déjà, auparavant, il n'hésitait pas à affirmer, partageant en cela dit il ce que lui a dit le premier ministre roumain : « *Les Roms ont vocation à rester en Roumanie, ou à y retourner* ». Manuel Valls – Le Parisien - 14 mars 2013

gration et insécurité et particulièrement stigmatisé les Roms.

Au-delà des proclamations successives sur les records battus en matière d'expulsions, ce n'est pas un hasard si c'est sous la houlette de Claude Guéant, nouveau ministre de l'intérieur, qu'on a assisté à un brutal durcissement de la politique d'accès à la nationalité française avec, pour la première fois depuis 1945, une inversion pure et simple du ratio des décisions favorables et défavorables. Bon an, mal an et quelle qu'ait été la couleur politique des gouvernements, le taux moyen de décisions favorables avait précédemment oscillé entre 65 et 75 %. Or, à partir de 2011, il y a eu une baisse continue des réponses favorables et le ratio s'est carrément inversé, en 2012, avec plus de 60% de décisions défavorables !

### Par contre ... aucun responsable politique « aux affaires » ne

trouve à redire au développement du recours officiel à la main d'œuvre originaires de l'Est de l'Europe, payée au prix du pays d'origine pour toujours plus de profits...

justement- félicités, mais au point d'oublier de relever que la nature coercitive de la politique précédemment menée par MM Hortefeux et Besson ne pouvait que s'aggraver.

En effet, le 30 juillet, Nicolas Sarkozy avait prononcé le discours de Grenoble, dans lequel il avait lourdement assimilé immi-

**Non seulement le gouvernement actuel refuse de revenir sur ces dangereux errements antérieurs, mais au contraire il va jusqu'au bout de la logique Sarkozyenne ;**

Après l'élection de François Hollande, et avant la nomination du 2<sup>ème</sup> gouvernement Ayrault, le SMI-Cgt et le syndicat CGT du ministère des Affaires Etrangères ont pris officiellement position en faveur d'un retour des différents services initialement regroupés au sein du ministère de l'immigration, puis du SGII, au sein de leurs ministères d'origine (Affaires Sociales et Affaires Etrangères).

Plus concrètement, et pour tenter de prévenir ce qui était déjà administrativement à l'œuvre depuis 2011, le SMI-Cgt a revendiqué la création d'un ministère délégué, ou d'un secrétariat d'Etat à l'immigration, à l'instar de ceux qui avaient existé dans les décennies 1970/1980.

**Le Premier ministre a finalement suivi les préconisations de Manuel**

**Valls, et le ministère de l'intérieur a conservé la tutelle du SGII et de ses compétences en matière d'immigration et d'intégration\*\*\* et, malheureusement, confirmé la déconcentration des décisions de naturalisation contre laquelle il s'était pourtant personnellement élevé, au travers d'une pétition des parlementaires socialistes, dont il était le 1<sup>er</sup> signataire !**

**La dégringolade institutionnelle : d'un ministère de plein exercice à une simple direction du ministère de l'intérieur...**

Et ce qui – dans le cadre d'un véritable changement – n'aurait jamais dû arriver, arriva... Dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine du mois de juillet 2013, les responsables du ministère de l'in-

térieur ont successivement réuni tous les comités techniques concernés pour leur soumettre le projet de décret modifiant l'organisation de l'administration centrale du ministère avec la création d'une Direction Générale des Etrangers en France (DGEF), qui vient parachever le dessein initial de Nicolas Sarkozy.

Pour illustrer le sens de son opposition totale à cette décision et au message ainsi envoyé par le gouvernement aux étrangers et à ceux qui les soutiennent, les représentants du SMI-Cgt ont pointé le futur programme du MI, dans lequel cette DGEF va être prise en sandwich entre la Direction Générale de la Police et celle de la Gendarmerie Nationale... Tout un programme !

Plus fondamentalement, comment croire que la DGEF, qui plus est dans

le contexte d'austérité budgétaire actuel, va être à même de prendre les mesures nécessaires pour remédier aux dégâts causés par la politique menée depuis 10 ans. Il faut mesurer, en effet, qu'avec la volonté de contrôler l'ensemble de la politique menée en direction des étrangers, via le regroupement des différents services au sein du ministère de l'immigration et de l'intégration, et le tournant coercitif impulsé par le duo Sarkozy- Fillon, la prise en charge et le suivi, par les autres départements ministériels, de leurs attributions relatives à l'insertion des étrangers n'a cessé de se dégrader.

Dans ce contexte, et alors que la nécessité d'une politique interministérielle semble enfin reconnue comme indispensable, comment peut-on sérieusement croire qu'une simple direction, a fortiori du ministère de «l'intérieur», va être en mesure de l'impulser et de la coordonner ?

### **Une concertation en peau de chagrin**

Cette dégringolade institutionnelle va également avoir des répercussions

au plan de la concertation. Déjà, fin 2010, le passage du Ministère de l'Immigration au SGII, s'était parallèlement traduit par la suppression du Comité Technique Ministériel et sa transformation en simple CT «spécial». Même si l'on assure que la DGEF en aura également un, on voit bien que, dans l'échelle de la concertation institutionnelle, on descendra à nouveau d'un cran...

**Après les élections générales de représentativité dans l'ensemble de la Fonction Publique de décembre 2014, les questions politico-administratives touchant à l'immigration et à l'intégration devront être débattues dans le cadre du comité Technique ministériel du Ministère de l'intérieur ; or, quand on mesure la place qu'y occupent les questions relatives à la sécurité publique et à leurs per-**



**sonnels (cf. 130 000 policiers et 98000 gendarmes) il est évident que la problématique de la politique menée en direction des étrangers y sera - au moins en terme de gestion - le « parent pauvre » et pas forcément très bien vu...**

### **Des agents ballotés et malmenés administrativement**

Et que dire de la situation et de l'état d'esprit des agents pris dans cette évolution institutionnelle incessante ?

## **En guise de conclusion (provisoire)**

Sur le fond, il y a déjà eu et il y aura encore – espérons le - des inflexions positives notables, même si elles ne recouvrent pas l'ensemble des revendications de la CGT :

- modification sensible des directives données pour l'instruction des demandes de naturalisation, sachant que c'était le domaine où le caractère inacceptable de la politique antérieure était le plus frappant,
- dépenalisation de l'aide «humanitaire» aux personnes en situation irrégulière,
- volonté d'uniformiser le traitement des demandes de régularisation des travailleurs «sans-papiers», via la publication d'une nouvelle circulaire (celle-ci étant encore jugée trop restrictive par la CGT et interprétée de manière trop hétérogène selon les préfetures),
- prochaine réforme du Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile (CESEDA) avec pour l'essentiel la création d'un titre

de séjour pluriannuel (3/4 ans) qui serait délivré après la 1<sup>ère</sup> année de séjour, notamment aux étudiants (NB : finalement le gouvernement a décidé de reporter l'examen du projet de loi après les municipales de 2014, en lien avec la réforme de l'asile),

- dans le cadre européen, refonte de l'accueil et de l'hébergement des demandeurs d'asile et de l'instruction de leurs demandes.

**Par contre, au final, il demeure pas moins que placer la politique de l'immigration et de l'intégration sous la seule tutelle du Ministère de l'intérieur a un sens politique fortement marqué par le « sécuritaire », amputant de ce fait une réflexion plus large de ce domaine d'intervention de l'Etat et présentant des risques réels d'instrumentalisation potentielle qu'on ne peut ignorer.**

\* Outre les militants du ministère des Affaires Sociales et des Affaires Etrangères (+OFPPA), y ont notamment participé des militants de l'ACSE (ex ANAEM), de l'ADOMA (ex Sonacotra), de la préfecture de Police de Paris et de certaines préfetures de « province ».

\*\* n'est-il pas révélateur, sur ce plan, que dans le 1<sup>er</sup> projet d'organigramme du nouveau ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du co-développement, présenté aux organisations syndicales fin 2007, il n'y ait eu qu'une seule direction, celle de l'Immigration ... celle qui allait finalement devenir la DAIC (Direction de l'Accueil, de l'Intégration et de la Citoyenneté) grâce aux interventions syndicales, avait au départ, été ravalée au rang de simple «service»...

\*\*\* sans que cela n'apparaisse plus, d'ailleurs, dans son intitulé, à la différence de ce que n'avait pas osé faire le précédent gouvernement Fillon... puisque M. Guéant était nominalement : ministre « de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration ».



## AMD : une prestation d'action sociale restée à quai

ou

## comment organiser la sous consommation !!!

L'article 2 du Décret n°2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat stipule: « Sous réserve des dispositions propres à chaque prestation, l'action sociale peut bénéficier à l'ensemble des agents, actifs et retraités, rémunérés sur le budget de l'Etat. »

### Où en sommes-nous concernant l'AMD plus d'un an après ?

#### Historique de cette prestation (cf. FP N°193/194)

« La prestation sociale interministérielle dite : Aide Ménagère à Domicile (AMD), financée sur crédits sociaux interministériels et gérée par les mutuelles de la fonction publique état a été arbitrairement supprimée par l'employeur en 2009 pour deux raisons essentielles : la réduction des crédits et la perspective d'une réforme de la prise en charge de la perte d'autonomie. De ce fait, plus de 33 000 bénéficiaires, pensionnés directs ou dérivés de l'état ont perdu tout droit à une aide en cas de perte légère d'autonomie, contrairement aux retraités du salariat « privé ».

La délégation CGT au CIAS revendique, depuis 2009, le retour d'une aide en direction des pensionnés et ayants droits pour prévenir et reculer l'âge du recours à l'APA, le pla-

cement en établissements etc.... Une Aide au Maintien à Domicile plutôt que ménagère s'inscrivant dans un plan d'actions personnalisé comme il en existe un à la CNAV pour les salariés retraités. Les crédits revendiqués utiles au financement de cette aide étant calqués sur la dernière année de dépenses AMD soit 25 millions d'euros.

Après bien des interventions syndicales à tout niveau et face à l'abandon de la réforme dite de la « dépendance », le ministre de la Fonction publique (Sauvadet) a répondu aux OS en acceptant d'inscrire, 10 millions d'€ au PLF 2012 pour une action de maintien à domicile des pensionnés. »

La nouvelle mandature a signé ce dernier et a versé l'intégralité des 10 M€ à la CNAV. Ainsi, même si l'année 2012 n'a pas été une année pleine, la CNAV devait débiter l'année 2013 avec 10 M€ augmenté du montant restant de l'année en cours.

En fait tous les ans et ce sur trois ans on devait avoir 10 M€ augmenté du reliquat de l'année précédente mais nous sommes restés à quai comme nous allons le voir...

#### Le contexte budgétaire

En 2012 – année de remise en route de la prestation AMD - la consommation des crédits d'action sociale a été de 100%.

En 2013, le PLF a été inférieur à celui de 2012 et même en neutrali-

sant les 10M€ de l'AMD, les réserves parlementaires qui ont suivi non pas permis au CIAS d'obtenir le niveau des crédits correspondants à la prévision de consommation 2013 et il manquait 3,3 M€ en crédits de paiement et 8M€ en Autorisation d'Engagement et ce malgré le rebasage des crédits des établissements publics (enseignement supérieur et ARS)... en effet cette année là nous avons obtenu que ces crédits soient versés directement au CIAS afin que ces agents puissent bénéficier d'une action sociale comme les autres, chose qui perdure et se régularise pour l'enseignement supérieur jusqu'en 2015.

Pour 2014, là c'est le pompon : on nous présente au mois de novembre un budget à la baisse d'environ 10% (entre 16M€ et 19M€)... sans compter les réserves parlementaires qui généralement interviennent juste après le budget et qui neutralisent de fait environ 7% du budget....

Le budget de l'action sociale interministérielle est de : (Source rapporteur spécial Assemblée Nationale)

	Autorisation d'Engagement (AE)	Crédit de Paiement (CP)
2013	134,9M€	138,7M€
2014	119,8M€	125,2M€
%	- 11%	- 9,7%

LE SITE INTERNET DE L'UGFF ?

[www.ugff.cgt.fr](http://www.ugff.cgt.fr)

**Actuellement où en est on ?**

(Au 31 Octobre 2013 source DGAFP et CNAV)

- 2445 dossiers sont arrivés à la CNAV ou plutôt dans les CAR-SAT.
- D'une région à l'autre – dixit la CNAV – les situations sont hétérogènes... exemple 84 dossiers en Alsace et 275 en Bretagne. Pour les DOM nous avons 2 dossiers en Guyane et 3 en Martinique...
- 422 dossiers PAP ont été accordés, 65 kit préventions mis en place, 13 aides à l'habitat et 412 dossiers en attente.

A l'heure où sont écrites ces lignes la CNAV examine de nouveaux

barèmes pour ces prestations applicables aussi pour l'AMD en direction des pensionnés...

**Nous aurons d'ici peu – la convention étant de 3 ans – de l'argent en trop : en fait, on organise au niveau du gouvernement la sous consommation. Soit on veut le donner au privé, soit on veut faire des économies....**

**Cet argent peut servir à la DGAFP – gouvernement – à replâtrer l'action sociale interministérielle.**

**Les revendications de l'UGFF CGT : quelles sont-elles ?**

- *Élargir aux tranches 6, 7 et 8 de la CNAV*

- *Informez tous les pensionnés via le fichier du service des pensions.*

Pour la DGAFP -mais en fait pour Bercy- travailler avec le fichier de l'ensemble des retraités est avant tout un coût (évalué entre 1,5 et 1,7 million d'euro). Ce à quoi la CGT répond que nous nous situons ici sur le terrain de la prévention, ce qui, comme le précèdent les rapports remis au 1<sup>er</sup> Ministre sur la dépendance, en fait un « investissement » sur du long terme.

**Budget Action Sociale pour 2014 :****Rien ne va plus !!!**

La politique d'austérité qui perdure et concerne les millions d'agents de la Fonction publique s'avère chaque année plus pénalisante : les bas salaires se multiplient, près d'un agent sur 5 perçoit une rémunération proche du SMIC et les déroulements de carrière sont souvent inexistantes.

Les personnels - quels que soient leur statut et le versant dont ils relèvent - doivent faire face, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010, au gel de la valeur du point et à sa reconduction annoncée pour 2014, ce qui conduit à une perte considérable de pouvoir d'achat pour tous.

Parallèlement, ces mêmes personnels doivent faire face à une dépréciation de leurs carrières et un tassement de leurs grilles atteignant des niveaux insupportables.

Et, comme pour couronner le tout, le gouvernement persiste et signe par une baisse drastique des crédits sociaux interministériels au PLF 2014.

La réduction, annoncée au CIAS de septembre, d'environ 16 M€, soit plus de 10% du budget de l'action sociale des agents de l'état, aura une forte répercussion sur l'offre de prestations aux agents. Les propositions des ministres -budget et fonction publique- sont inacceptables.

**Comment peut-on prévoir de supprimer l'aide à l'installation des nouveaux affectés** qui a été mise en place en 1990 (sous Durafour), alors que les logements sociaux dans les zones de première affectation que sont les grandes agglomérations sont de plus en plus rares et leurs loyers inaccessibles aux agents de la fonction publique de l'état ?

**Comment peut-on prévoir de supprimer la tranche d'aide minimale des CESU , excluant ainsi 41% des bénéficiaires** actuels, alors que la scolarisation des jeunes enfants a fortement reculé, que les insuffisances d'accueil en crèche sont criantes et que la garde d'enfants pèse lourdement sur l'emploi des familles ?

Il y a loin entre les affichages médiatiques de circonstance et la réalité de la vie des personnels et conduire une politique volontariste en matière d'égalité femme/homme, annoncer la création de 100 000 places en crèches, afficher une volonté de conduire une politique de renforcement du logement social ou de la prévention de la dépendance des personnes âgées..., justifient pour le moins **des engagements concrets** de l'état employeur en direction des agents.

Jamais l'état employeur n'aura aussi vite contredit le discours gouvernemental en faisant le contraire de ce qu'il affiche.

Pour l'UGFF CGT, ce dernier doit donner l'exemple et mobiliser tous les moyens nécessaires à une vraie politique d'action sociale pour les agents.

**Jamais encore un gouvernement ne s'était attaqué aussi fort à la politique d'action sociale qui servait plutôt d'étouffoir des luttes sociales et d'amortisseur social.**

**Les organisations syndicales et plus particulièrement la CGT condamnent et refusent ces mesures.**

**L'UGFF CGT exige le maintien des prestations**



# Conseil Supérieur

6 novembre 2013

En propos liminaire Marylise LEBRANCHU, Ministre de la Fonction Publique, évoque les dossiers présentés à cette séance du C.S.F.P.E.

Elle s'attarde sur la revalorisation de la grille de la catégorie C qui concerne 1.6 millions de fonctionnaires qui se verront attribuer un à dix points d'indice, soit entre 4.60 et 46 euros par mois.

Suite à l'intervention de la CGT (entre autres organisations) la Ministre annonce retirer l'amendement du Gouvernement présenté à la commission statutaire visant à une application des nouvelles grilles avant le 31 décembre 2013, au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2014 comme prévu initialement. Cela aurait eu pour effet de faire perdre aux ayants droits le bénéfice de la GIPA (Garantie Individuelle de Pouvoir d'Achat), et de rendre nuls des gains déjà faibles.

**Marylise LEBRANCHU annonce, en séance, une mise en œuvre au 1<sup>er</sup> février 2014 de cette réforme,** prenant prétexte de la situation financière des collectivités locales, que le Gouvernement a lui-même provoqué avec la baisse des dotations de l'Etat.

**La CGT rappelle sa réserve sur cette réforme** qu'elle considère parcellaire et correspondant en rien aux exigences d'une situation catastrophique pour tous les agents. Elle est marquée du sceau de l'austérité. **Sur les trois textes proposés,** concernant la revalorisation de la grille de la catégorie C, outre de ne toucher qu'à cette grille ce qui pose problème puisqu'elle induit un déséquilibre avec les catégories B et A et des distorsions préjudiciables, les gains proposés sont nuls – ou presque- et bien en-deçà des besoins, même urgents. Sur le fond, ces mesures ne sont

qu'une anticipation de l'augmentation du SMIC, sur deux ans puisqu'il est prévu une revalorisation au 1<sup>er</sup> février 2014 puis une autre au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Nous sommes toujours dans l'attente - offensive- d'une véritable réforme globale, incontournable et urgente qui pourrait faire partie d'un plan pluriannuel. La CGT votera contre ces trois textes.

Sur ces textes, comme sur celui relatif au niveau régime indemnitaire, la CGT n'a pas déposé d'amendement. En effet, nos désaccords sur le fond nécessitent une réécriture complète des textes, ils ne sont pas amendables.

**Sur le nouveau régime indemnitaire,** Marylise LEBRANCHU ne cache pas la volonté du Gouvernement d'aller vite sur sa mise en place pour rebattre les cartes pour les corps déjà à la P.F.R. (Prime de Fonction et de Résultat), donner de l'air aux corps qui sont au plafond de leur régime indemnitaire, et par l'harmonisation des régimes indemnitaires faciliter la mobilité. La simplification avant l'entrée dans l'O.N.P. (Opérateur National des Paies) est aussi un argument. Il existerait 1800 régimes indemnitaires différents.

La CGT était favorable à la suppression de la P.F.R. qui s'est avérée être un dispositif de division des personnels qui a renforcé l'arbitraire de la hiérarchie et bloqué les mobilités.

Pour autant elle est farouchement opposée à ce nouveau dispositif qui lui ressemble étrangement.

La CGT est hostile à un système indemnitaire qui servirait à sanctionner le mérite, l'engagement professionnel ou à valoriser les fonctions. La CGT a des propositions pour une meilleure prise en compte de ces dimensions dans les carrières, avec plus de lisibilité, d'équité, et dans un

même temps favorisant les mobilités et supprimant les dérivés. Ces 20 dernières années la part des indemnités et primes dans le traitement global a plus que doublé, la CGT revendique l'ouverture de discussions pour une réforme globale visant à « *rééquilibrer la part des primes dans le traitement global* » (selon les propos de Marylise LEBRANCHU) et par conséquent envisager l'intégration des primes ayant un caractère de complément salarial dans le traitement brut.

La CGT a dénoncé le déficit de concertation sur ce sujet, pourtant sensible.

Le C.S.F.P.E. examine les amendements aux différents textes à l'ordre du jour adoptés en commissions statutaire préparatoire le 21 octobre dernier.

## Projet de décret modifiant le décret 2005-1228 du 29 septembre 2005 sur l'organisation des carrières de la catégorie C ainsi que certains décrets portant statuts particuliers de catégorie C.

Ce projet de décret retranscrit les dispositions sur la refonte des échelles de rémunération 3, 4, 5 et 6 de la catégorie C et la création d'un échelon supplémentaire en échelles 4 et 5 .....

Seule FO avait déposé un amendement en commission, irrecevable puisqu'il ne concernait pas le décret 2005-1228, mais le décret relatif aux dispositions statutaires des agents de la Poste. En plénière du C.S.F.P.E., il est transformé en deux vœux.

La CGT s'est abstenue sur ces vœux dont le premier demande « *l'ouverture d'un groupe de travail pour revaloriser les grilles des fonctionnaires de la Poste et de France Télécom, afin qu'elles équivalent celles de l'ensemble de la Fonction Publique.* ». Le deuxième vœu permettrait « *aux fonctionnaires de la*

*Poste et de France Télécom détachés dans les emplois supérieurs de partir à la retraite avec le traitement indiciaire brut détenu au moins six mois à la date de cessation de fonction. »*

Effectivement il y a un réel problème à la Poste avec le refus de la transposition des mesures de la FPE qui laisse les agents dans des grilles de rémunérations inférieures. La question du dialogue social au sein de la poste est pointée. Pour autant, la CGT ne peut pas revendiquer pour ces personnels des dispositions qu'elle désapprouve et pour lesquelles elle opposera un vote contre.

**Vote sur le vœu n° 1 de FO :**

POUR : FO – CFDT – CFTC – CGC – UNSA – FSU - Solidaires  
ABSTENTION : CGT

**Vote sur le vœu n° 2 de FO :**

POUR : FO - CGC  
ABSTENTION : CGT - CFDT – CFTC – UNSA – FSU - Solidaires

**Vote sur le texte :**

CONTRE : CGT – FSU – Solidaires  
ABSTENTION : UNSA – CFDT – CFTC - CGC - FO

### **Projet de décret modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de la catégorie B de la F.P.E...**

Les modifications apportées aux échelles de rémunération 3, 4, 5 et 6 de la catégorie C, ont une répercussion qui nécessite de revoir les conditions de reclassement du C en B et les durées dans les échelons de la grille de la catégorie B.

Il faut éviter la possibilité d'enjambement pour les agents de catégorie C promu en B, mais aussi toute inversion d'ordre d'ancienneté avec l'accès en B (corps qui n'ont pas encore intégré le NES). Cela se traduit par des modifications dans la durée d'échelons de l'échelle de rémunération de la catégorie B.

**Vote sur le texte :**

CONTRE : CGT – FSU – Solidaires

ABSTENTION : UNSA – CFDT – CFTC - CGC

### **Projet de décret modifiant deux décrets fixant l'échelonnement indiciaire afférent à plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics - décret 2008-836 du 22 août 2008 et 2009-369 du 1er avril 2009.**

Les nouvelles grilles pour la catégorie C trouvent une traduction indiciaire dans ce projet de décret. Les deux premiers échelons du NES de la catégorie B sont également revalorisés. Le 1<sup>er</sup> échelon du 1<sup>er</sup> grade du B passe de l'indice brut 325 à 340 et le 2<sup>ème</sup> échelon passe de l'indice brut 333 à 342.

L'urgence d'une remise à plat des grilles pour les trois catégories n'est plus à démontrer, le tassement des grilles est un réel problème.

**Vote sur le texte :**

CONTRE : CGT – FSU – Solidaires  
ABSTENTION : UNSA – CFDT – CFTC - CGC - FO

### **Projet de décret de création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat (RIFEEP).**

Ce dispositif amené à remplacer la Prime de Fonction et de Résultat – P.F.R. (décret 2008-1533) - est applicable à TOUS les fonctionnaires. L'intégration des corps et emplois, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014, se ferait selon un mécanisme d'adhésion, par arrêté fixant pour chaque ministère la liste des corps et emplois concernés :

- Avant le 1<sup>er</sup> janvier 2015, pour les corps d'adjoints administratifs, secrétaires administratifs,

corps interministériels des assistants et conseillers techniques de service social ainsi que l'emploi de conseiller pour l'action sociale ;

- Avant le 1<sup>er</sup> juillet 2015, pour le corps interministériel des attachés des administrations et l'ensemble des corps et emplois déjà à la PFR ;
- Au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour l'ensemble des corps, sauf exception.

Cette prime est constituée d'une **indemnité principale**, versée mensuellement : indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) exclusive de tout autre régime indemnitaire de même nature (sauf exception).

Pour chaque corps et emploi un nombre de fonctions est déterminé, les postes sont répartis en différents groupes ayant des montants et plafonds au regard de critères, non exhaustifs, tels que :

- l'encadrement, la coordination ou la conception ;
- la technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification ;
- les sujétions particulières, le degré d'exposition du poste.

L'I.F.S.E. peut faire l'objet d'un réexamen en cas de changement de fonctions, de changement de grade suite à une promotion, et au moins tous les 4 ans. Dans un premier temps ce réexamen était prévu tous les 5 ans, la CGC proposait tous les 2 ans et l'UNSA tous les 3 ans, le Gouvernement a tranché, en déclaration liminaire Marylise LEBRANCHU a annoncé tous les 4 ans.

A l'I.F.S.E. peut s'ajouter un **complément indemnitaire** annuel versé en une à deux fois, en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir, ainsi que de l'atteinte des objectifs pour la catégorie A. Cette partie du régime indemnitaire n'a pas un caractère obligatoire. Son attribution individuelle était prévue avec une modulation entre 0 et 100%, le Gouvernement a proposé de la supprimer.



La majorité des organisations syndicales s'est prononcée pour le retrait du texte (sauf CFTC : abs et CGC : contre). Pour autant de nombreux amendements ont été examinés, constituant de simples aménagements du dispositif sans le remettre en cause. Ce régime indemnitaire conserve un caractère fortement individualisé.

**Vote sur le texte :**

CONTRE : CGT – UNSA – CFDT – FO – CFTC – Solidaires - FSU

ABSTENTION : CGC

**Projet de décret sur les E.P.A. dérogatoires.**

Il est proposé de toiletter la liste des Etablissements Publics Administratifs dérogatoires (décret 84-38 du 18 janvier 1984) aux dispositions de l'article 3 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983.

Neuf établissements doivent être supprimés de la liste parce qu'ils n'existent plus ou n'utilisent plus les dérogations pour le recrutement de

fonctionnaires.

Cette question est redevenue d'actualité suite au protocole d'accord du 31 mars 2011, que la CGT a signé, sur l'accès à l'emploi titulaire qui prévoit de « *prévenir la reconstitution de situations de précarité en encadrant mieux les cas de recours au contrat* », qu'une « *réflexion sera ouverte à l'issue d'une mission diligentée en 2011 pour réexaminer la portée des dérogations consenties par voie réglementaire à partir d'une analyse des missions ou des qualifications particulières propres à ces EPA en concertation avec les organisations syndicales.* »

Suite à cela une inspection a été diligentée. Même si la CGT souhaite que des établissements déclarés dérogatoires par la loi soient aussi dans le champ de la réflexion, elle se félicite de cette avancée qui reconsidère les dérogations consenties depuis plusieurs années, et qui pour la plupart ne correspondent en rien au statut général, par ailleurs infondées et exorbitantes.

Pour autant même si la CGT a voté

ce texte, il s'agit en rien d'un solde de tout compte. Il faut entreprendre sans tarder un véritable examen de fond dans le cadre de l'agenda social.

A titre d'illustration et pour argumenter sur l'amendement présenté de la suppression des établissements du ministère de la culture de la liste annexée au décret 84-38, l'expert CGT rappelle l'engagement du Ministère de la culture en juin 2013, pas suivi d'effets. Le temps passe, les réticences des établissements publics compromettent la mise en œuvre du plan de titularisation.

L'amendement CGT a été adopté à la majorité des voix, mais le Gouvernement s'est prononcé défavorable.

**Vote sur l'amendement CGT :**

POUR : CGT – FSU – UNSA – CGC - Solidaires

CONTRE : FO

ABSTENTION : CFDT - CFTC

**Vote sur le texte :**

POUR : CGT – FSU – UNSA – CGC – Solidaires – CFDT - CFTC

CONTRE : FO

**Conseil Commun**

5 novembre 2013

**Jean-Marc CANON pour la CGT, intervient en déclaration liminaire**

sur le rassemblement organisé le jour même à Roanne pour les libertés d'actions et d'expressions syndicales et la relaxe de nos cinq camarades de Roanne victimes de l'acharnement du procureur de Roanne. L'origine des faits reprochés remonte à 2010 et à leur participation active aux manifestations contre la contre-réforme des retraites pilotée par Nicolas SARKOZY, contre laquelle était à l'époque vent debout la majorité actuelle.

Aujourd'hui, ils sont poursuivis pour

avoir refusé de se soumettre au prélèvement ADN malgré que le tribunal ne les ait condamnés à aucune peine.

La CGT demande que cessent les pressions et répressions envers les représentants syndicaux qui agissent dans le cadre de leur mandat.

S'attaquer à des militants syndicaux c'est entacher la démocratie. Le gouvernement a une carte à jouer en matière de démocratie sociale en revenant sur un grand nombre de textes, la loi d'amnistie des délits commis lors de mouvements sociaux, l'instauration de droits nouveaux protégeant les militants syndicalistes et progressistes...

La Ministre de la Fonction Publique, Marylise LEBRANCHU, ancienne garde des sceaux, s'est bien gardée de commenter cette affaire, indiquant que d'autres organisations sont confrontées à de telles situations et que le matin même elle a été interrogée par les journalistes qui relevaient que les dégradations de biens publics dans le cadre des manifestations contre l'écotaxe n'ont pas fait l'objet de poursuites. **Elle souligne le problème que pose l'extension du fichier d'empreintes génétiques** à toutes personnes non seulement condamnées, mais également mises en garde à vue. Elle saisira par courrier la garde des sceaux, Mme TAUBIRA, qui a déjà prévu d'étudier cette question.

La Ministre annonce **la parution du projet de loi déontologie dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2014**, le premier ministre ayant rendu son arbitrage.

Elle évoque ensuite la situation difficile des fonctionnaires sur le pouvoir d'achat, ce qui a justifié les premières mesures prises pour la catégorie C. A ce sujet, la date de parution du décret n'est pas encore fixée, elle n'avait pas vu la problématique posée par les bénéficiaires de la G.I.P.A. (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat), et l'importance de définir une date qui ne les pénalise pas.

A partir du rapport « PECHEUR » va s'engager **un chantier sur 18 mois à 2 ans sur les rémunérations, les déroulements de carrière et la mobilité des fonctionnaires.**

**Il y aura courant 2014, une discussion sur le point d'indice.**

**Les conditions d'emplois et de rémunération des contractuels,** sont à l'ordre du jour dans le cadre de la mise en œuvre de la loi de titularisation.

**Sur la situation particulière de Mayotte** secouée par les mouvements sociaux, elle estime que la non-imposition de l'indemnité d'éloignement n'est pas juste.

**La pénibilité** est un sujet important souligné dans le rapport annuel sur l'Etat de la Fonction Publique et par Bernard PECHEUR dans son rapport. Elle doit être abordée sous l'aspect de la prévention dans le cadre de l'agenda social, avec la gestion des âges et l'accès à la formation qui sera également traité à travers les parcours professionnels.

**Concernant la protection complémentaire,** le sujet n'est pas à l'ordre du jour actuellement.

Dans le rapport PECHEUR et celui concernant la mobilité (rapport DES-FORGES) **est posée la question d'aller vers une Fonction Publique de métier,** ce qui pour madame la Ministre permettrait de faciliter les mobilités et de résoudre le problème de la rémunération d'agents sur les mêmes fonctions.

**Concernant les ordres professionnels dans la Fonction Publique Hospitalière,** la Ministre de la santé, Marisol Touraine y travaille mais le sujet est, précise-t-elle, compliqué en période de chômage.

**Le décret sur les moyens syndicaux** alloués via le Conseil Commun de la Fonction Publique, est au Conseil d'Etat et doit paraître avant la fin de l'année.

### **Projet de décret relatif au rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique :**

Ce projet de décret définit le contenu et les modalités d'élaboration du rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction Publique. Il a été soumis aux signataires du protocole d'accord (signé par la CGT) lors du comité de suivi du 9 juillet 2013. Les indicateurs définis par les dispositions de l'accord seront repris dans le rapport annuel à partir des éléments fournis par les employeurs.

La CGT rappelle qu'il avait été convenu lors de la négociation du protocole, que dans le cadre des travaux de la conférence sociale, une réflexion sur les inégalités de pensions serait menée sur les trois versants de la Fonction Publique. L'analyse devait porter, « *sur les conséquences des réformes passées, en cours ou à venir* ». Depuis lors, non seulement aucun travail d'analyse n'a été engagé... mais bien au contraire la machine à inégalités continue de broyer les plus humbles et notamment les femmes... La retraite est un miroir grossissant des inégalités professionnelles : la pension de droit direct des femmes est **inférieure en moyenne de 42 % à celle des hommes.** Même après les mesures de droits familiaux (bonifications pour enfants, pensions de réversion...) leur pension globale est toujours inférieure de 28 % à celle des hommes.

Le projet de loi retraite s'il était voté en deuxième lecture à l'assemblée nationale (malgré le vote négatif au Sénat) contribuera comme les réformes Balladur, puis Fillon à augmenter le chômage, à aggraver les conditions de vie et de santé des

travailleurs et des travailleuses du public comme du privé, à baisser le pouvoir d'achat des retraités sans assurer la sauvegarde de notre système puisque refusant de toucher au coût du capital et à la politique d'austérité largement à l'origine des déficits des comptes sociaux.

Il serait ainsi demandé 43 ans de cotisations aux jeunes nés à partir de 1973 alors même qu'on sait qu'ils rentrent de plus en plus tard dans le monde du travail. Ils atteindront ainsi l'âge du taux plein bien après 65 ans.

Et même si certaines dispositions peuvent apparaître favorables aux salariés, notamment au sujet de la pénibilité, des femmes et des jeunes, elles n'auront qu'une portée très limitée sur les salariés concernés.

Par exemple : le seuil de validation des trimestres est abaissé de 200 heures SMIC à 150heures, mais cela ne concerne que 4% des femmes. De plus cette mesure permettra, certes, à des salariés précaires de valider des trimestres alors qu'ils ne peuvent le faire actuellement, mais sera aussi une incitation à développer encore plus la précarité, et notamment celle des femmes.

Dans le même temps l'allongement de la durée de cotisation pénalise de plein fouet également les femmes, qui ont des carrières plus courtes que celles des hommes : les femmes parties en 2012 ont validé en moyenne 35.2 annuités contre 37.7 pour les hommes.

Dans ce contexte, devraient s'ouvrir des négociations ou des concertations dans les 3 versants de la Fonction Publique suite à la signature du protocole égalité dans la fonction publique.

Malheureusement les travaux qui vont s'engager se heurtent très vite à l'austérité budgétaire généralisée imposée par le PLF et le PLFSS 2014, tout particulièrement sur les suppressions d'inégalités salariales.

Dans ces conditions, nos ambitions communes vont rester vaines et sans avenir.

La Directrice de la DGAFP indique qu'à ce stade, quelques mois après la



signature de cet accord, on ne peut pas faire de procès d'intention aux employeurs. Il faut être vigilant, afin que tout le monde s'empare du sujet. Le rapport sera public et chacun pourra s'en emparer.

A ce moment des travaux du Conseil Commun, en l'absence de représentants politiques (ce qui ne s'est jamais produit jusqu'alors) elle ne répondra pas sur le fond.

#### **Vote du CCFP sur le projet de décret:**

**Pour :** l'ensemble des membres du Conseil commun de la Fonction Publique (3 collèges - collège des représentants des organisations syndicales - des employeurs territoriaux - et des employeurs hospitaliers)

**Avis du CCFP : Favorable.**

### **Présentation du rapport annuel sur l'état de la fonction publique, édition 2013**

Ce rapport annuel permet de recouper les données statistiques de façon homogène, avec y compris des comparaisons sociales entre les trois versants de la Fonction Publique et le secteur privé. Le rapport s'est étoffé du résultat de l'enquête SUMER concernant les conditions de travail et les risques professionnels, engagement pris dans l'accord du 29 novembre 2009 « Santé et sécurité dans la Fonction publique ».

La CGT - bien qu'elle aurait très bien pu être absente à ce Conseil puisque sa priorité du jour se situait à Roanne - a pourtant assuré une délégation, aussi elle déplore, qu'il n'ait plus personne de la représentation politique pour traiter ce point de l'ordre du jour.

Le fonctionnement de cette instance, dont l'importance ne devrait échapper à personne, s'en trouve pénalisé.

Ce rapport annuel de 400 pages, est un ouvrage de référence avec une somme importante d'informations

utiles, bien que nous ne partagions pas certaines analyses et que nous estimons qu'il pourrait être complété.

La CGT a choisi d'extraire quelques focales pour prolonger le débat sur des enjeux cruciaux. - - **On observe que l'emploi total de la Fonction Publique** est passé de 16,6% de la population active en 1986 à un peu moins de 18% en 2011. On est très loin de l'explosion de l'emploi dans les trois versants de la Fonction Publique que certains dénoncent. Pour la CGT, cette augmentation sur 25 ans est extrêmement mesurée et raisonnable, et correspond à des besoins de la population et à la notion de l'intérêt général.

- **Pour le versant territorial** qui est soi-disant le gros pourvoyeur de l'augmentation des effectifs dans la Fonction Publique, le rapport note, qu'il y a eu 502 000 « créations nettes » d'emplois entre 2000 et 2011, mais il faut intégrer dans ce chiffre plus de 100 000 transferts (et non des créations) d'emplois de l'Etat aux collectivités territoriales. D'autre part, de 2000 à 2011, un autre facteur de dynamique de l'emploi dans le versant territorial est le nombre de regroupement de communes qui a augmenté de façon significative, avec une augmentation de 80 000 à 100 000 emplois.

- **Concernant le versant hospitalier** de la Fonction Publique, sur la même période les augmentations significatives de l'emploi, ont eu lieu en réalité de 2000 à 2004 avec une augmentation de plus de 200 000 emplois dont 40 000 à 60 000 emplois liés au passage aux 35 heures. Depuis 2004, on recense une augmentation de moins de 90 000 emplois. Cette évolution est bien en-deçà des besoins en santé publique.

- **Concernant le versant Etat**, les chiffres sont parlants, même en neutralisant l'effet des transferts vers la territoriale et des transferts des universités, la tendance est à la baisse du fait notamment de la politique du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite. La CGT ne se satisfait pas de la politique actuelle de stabilisation globale

des effectifs dans le versant de l'Etat. Cette politique de l'emploi qui repose sur des secteurs dit « prioritaires » et donc forcément d'autres « non prioritaires », est contestable, elle a des effets dévastateurs. La CGT demande au gouvernement d'enclencher une politique d'emploi public en rupture avec celle pratiquée.

- **Sur les établissements publics**, nous notons qu'en 1986 dans le versant Etat ils représentaient 6% de l'emploi public et en 2011 on atteint 18 %, il y a eu donc un triplement en 25 ans. La CGT dénonce cette tendance lourde et profonde et demande un débat sur cette question. Elle s'interroge sur les missions de Service Public exercées dans ces établissements qui emploient 60% d'agents non titulaires (doublement en 20 ans).

- **Sur la question des salaires**, les chiffres révèlent déjà en 2011 la baisse en euros constant. L'augmentation du salaire moyen est due à l'augmentation des primes, l'occasion pour la CGT de rappeler l'engagement de la Ministre qui « *souhaitait un rééquilibrage entre le traitement indiciaire brut et le régime indemnitaire* ». On en est loin ! La CGT réaffirme que **les primes et les indemnités qui ont un caractère de complément salarial doivent être intégrées dans le traitement.**

- **Sur le dialogue social et le droit syndical**, des points restent en suspend ou à examiner: le médiateur, le temps syndical, remplacement des agents investis d'un mandat syndical à temps partiel etc.... La CGT demande un débat sur le 1/30ème indivisible.

La CGT rappelle son opposition au projet de loi actuellement débattu au parlement sur les retraites.

Sans remettre en cause l'accord du 11 mars 2011, que la CGT a signé, elle demande l'ouverture d'un chantier sur l'ensemble de la précarité dans la Fonction Publique.

Le rapport annuel étant présenté pour information, le Conseil Commun n'a pas émis d'avis.

# Un congrès de **conquêtes** et ouvert sur les enjeux d'**avenir**

Le congrès de l'UGFF-CGT s'est tenu du 14 au 18 octobre à Guidel. La situation revendicative et la construction de l'outil ont été au cœur des travaux du congrès.

151 délégués et 32 membres de la direction sortante y ont participé. Pour 39% des délégués, c'était leur premier congrès de l'UGFF.



Parmi les congressistes, 46% sont de la catégorie A, 30% de la catégorie B et 24% de catégorie C.

Dans l'avenir, l'UGFF doit continuer à faire des progrès dans sa volonté d'intégrer l'égalité femmes/hommes dans toute sa stratégie et sa pratique. La charte de la CGT pour l'égalité doit être mieux connue pour poursuivre nos avancées dans ce domaine. Concernant les jeunes, les difficultés persistent.

Cela pose la question de notre capacité à aller à la rencontre des jeunes pour les syndiquer, mais aussi, au même titre que les femmes, à leur

donner toute leur place dans l'organisation. Nous avons besoin de consacrer plus de temps à la jeunesse et d'en faire une priorité de notre activité. Notre objectif n'est pas d'accumuler de l'expérience mais d'assurer une continuité d'expérience ! Il faut donner espoir et ambitions pour des jours meilleurs à cette génération qui,

pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale, vit moins bien que la génération précédente tout en étant souvent bien plus diplômée.

**Les textes ont été votés à une large majorité, le rapport d'activité à 78,4%, le rapport d'orientation à 86,6%, le rapport financier à 98,1%.**

La commission exécutive est composée de 54 membres, la commission financière de contrôle de 5 membres. **Jean -**

**Marc Canon a été réélu secrétaire général de l'UGFF** et Véronique Mao, issue du syndicat CGT Pénitentiaire, a été élue administratrice.

Le congrès a adopté notamment une motion pour défendre les libertés syndicales et obtenir une loi d'amnistie pour les événements intervenus lors des mouvements sociaux.

**Une conférence nationale** sera convoquée pour mettre à jour les repères revendicatifs et un congrès extraordinaire pour décider des formes d'organisation.



## Elections professionnelles

**Corps interministériels des personnels sociaux :**

### Les listes CGT/FSU largement en tête

*Il s'agissait d'élire pour une CAP commune à 7 ministères les représentants des assistants de service social, et pour une CAP commune à 8 ministères ceux des conseillers techniques de service social.*

*Les résultats traduisent, une bonne participation – supérieure à 60% - malgré l'éparpillement des personnels concernés, ainsi qu'une large majorité pour les listes communes CGT/FSU.*

#### Les résultats :

**Conseillers techniques de service social :**

*La liste CGTFSU recueille 44,75% des voix (et un siège sur deux) très loin devant la CFDT (29,37%), l'UNSA (16,78%) et FO (9,09%).*

**Assistants de service social :**

*Liste CGT/FSU 47,18% et les 2 sièges, largement devant la CFDT (28,52%), l'UNSA (15,49%) et FO (8,80%).*

Le point sur...

# ... Le C.T. (COMITE TECHNIQUE)

## Partie I

(Complément au « Zig Zag dans le droit » du Fonction Publique n° 190 de juillet-août 2011)

Une nouvelle circulaire d'application FP a été publiée le 31 décembre 2012. Prenant en compte la jurisprudence récente.

La lecture attentive de cette circulaire montre que la plupart des Comités techniques dont nous avons connaissance ne fonctionnent pas correctement et que nombre de décisions ont été prises de manière non conforme à la présente circulaire (délai de convocation, décompte des voix, fourniture des documents, etc.).

Par contre le règlement intérieur type joint en annexe est antérieur à cette circulaire. Il faudra donc veiller à la réécriture d'articles devenus obsolètes.

### Textes de référence :

- ◆ Décret n° 82-452 du 28 mai 1982 relatif aux comités techniques paritaires (fonction publique d'Etat)
- ◆ Décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat
- ◆ Circulaire d'application FP du 22 avril 2011 : à l'organisation et à la composition des comités techniques
- ◆ Circulaire d'application FP du 31 décembre 2012 : dispositions relatives aux attributions et au fonctionnement des comités techniques

### ATTRIBUTIONS

Les CT sont des instances consultatives (ce qui veut dire que leur avis est recueilli et matérialisé généralement par un vote dont l'administration peut ne pas tenir compte ce qui est souvent le cas) obligatoirement consultées sur les questions relatives :

- à l'organisation et au fonctionnement des services, en cas de :
  - création ou modification de l'organisation d'un service ( exemple : création d'un service à compétence nationale)
  - réduction des effectifs en vue d'un nouvel aménagement du service (CE, 22 octobre 1958, Rode et Syndicat national des personnels des bases aériennes, Lebon p. 484) ;
  - convention par laquelle un établissement public s'engage à apporter à un syndicat mixte une assistance technique et à mettre à sa disposition du personnel et du matériel, parce que cette convention a des incidences

directes sur l'organisation générale des services de l'établissement et sur les conditions d'ensemble de son fonctionnement.

(TA Orléans, 28 mai 1986, Syndicat national de l'environnement CFDT)

- délégations de pouvoirs accordées en matière de gestion des personnels exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés de l'État

(CE, 13 octobre 1999, Syndicat national des enseignants du second degré, n°202017 ; CE, Assemblée, 27 octobre 2000, Syndicat national des enseignants du second degré, n°205811)

- de texte relatif aux conditions de nomination et d'avancement dans les emplois fonctionnels ; aux règles d'emploi et de rémunération des personnels non titulaires ; à la modification de la durée des mandats des membres d'un comité technique et d'un comité d'hygiène de sécurité et de conditions de travail.

- d'éléments relatifs à l'aménagement et au temps de travail : cycles de tra-

vail auxquels peuvent avoir recours les services, conditions de mise en œuvre de ces cycles et les horaires de travail en résultant, cas dans lesquels il peut être recouru à des **astreintes**, liste des emplois concernés et modalités d'organisation de ces astreintes.

- aux évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations et leur incidence sur les personnels

L'introduction de tout nouvel outil, notamment logiciel, doit donc faire l'objet d'une consultation du CT.

- à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences

- Il émet un avis sur le plan d'action visant à réduire les écarts entre les ressources disponibles et les besoins futurs du service (plan GPRH) qui mentionne les hypothèses d'évolution des effectifs (retraites, détachements...) ainsi que les évolutions prévisibles en matière de compétences et de volume des emplois.

- Il se prononce sur la cartographie des emplois et des effectifs du service et sur leur évolution, au vu des hypothèses décrites par le plan GPRH. Au titre de cette compétence, le comité technique peut examiner les outils (référentiel métiers et compétences...) et la méthodologie nécessaires à la construction et à la mise en œuvre du plan de GPRH. Les CT devraient donc pouvoir émettre un avis sur les outils logiciels (gestion des heures, des congés, etc.) et les outils de contrôle utilisés par les directions.

- Il est également compétent sur les questions liées au recrutement des agents contractuels. Cette circulaire met très précisément l'accent sur la nécessité d'ouvrir la discussion sur la mise en œuvre de la loi Sauvadet.

- aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire

Ils sont consultés pour toute procédure d'ouverture de concours de recrutement ou examen professionnel dans le cadre de la titularisation ou de recrutement sans concours.



### - aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents

Pas d'obligation de consulter le CT pour tout ce qui concerne les régimes indemnitaires sauf si le texte concerne la politique indemnitaire obligatoire en cas de :

- création d'un nouveau régime
- modification des principales conditions d'attribution, modalités de répartition entre agents ou critères de modulation
- application du régime indemnitaire interministériel, type PFR ou intéressement collectif

N'ont en revanche pas à être soumis à l'avis du comité technique les arrêtés se limitant à la fixation d'un montant forfaitaire ou à une revalorisation d'un régime indemnitaire dès lors que cette revalorisation n'en modifie ni les conditions d'attribution, ni les modalités de répartition entre agents ni les critères de modulation. Il en est de même lorsque les projets de texte ne portent que sur une faible partie de la rémunération indemnitaire des agents.

### - à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles

Les plans de formation élaborés par les établissements doivent être soumis à l'avis des CT.

### - à l'insertion professionnelle

toute question liée à la **mise en place de voies d'accès spécifiques à l'emploi public** par ex, la mise en place du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique permettant aux jeunes sans diplômes, ni qualification professionnelle reconnue ou dont le niveau de qualification est inférieur au baccalauréat, d'accéder sans concours à un emploi de catégorie C relève de sa compétence.

### - à l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes les discriminations

- égalité professionnelle Femmes / Hommes dont un rapport **doit** figurer dans le **bilan social** annuel. Dans ce cadre, des indicateurs pertinents doivent être définis et suivis afin de mesurer et de comparer l'impact des modes d'organisation des services sur les conditions de travail des femmes et des hommes et de mettre en place des plans d'actions.

- questions liées à l'emploi des travailleurs handicapés. En outre, la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés prévoit que, chaque année, un rapport sur ce sujet est présenté au comité technique.

*Mais ces affaires ne doivent pas rester enfermées dans le cadre du CT. Ne pas hésiter à saisir le CHSCT, si nécessaire, pour demander une enquête : les droits des salariés y sont plus forts.*

### - à l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail des agents, lorsqu'il n'existe pas de comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Les syndicats peuvent également réclamer que le CHSCT soit saisi avant que l'avis du CT ne soit sollicité.

Par exemple, la **réorganisation d'un service peut avoir**, pour un nombre significatif d'agents, des **impacts** notables outre **sur la santé, l'hygiène et la sécurité**, notamment sur l'aménagement des postes de travail, la charge de travail ou l'aménagement du temps de travail, nécessitant l'avis du CHSCT. Lorsque ces impacts apparaissent **dès les premières réflexions sur la réorganisation**, l'administration peut, selon un ordre et des délais qu'il lui appartient d'apprécier, convoquer le comité technique et le CHSCT.

Toutefois, si ces conséquences notables apparaissent au fil de la mise en œuvre de la réorganisation, notamment lors de la consultation du comité technique, ce dernier pourra saisir le CHSCT compétent.

De même, la mise en place d'un travail de nuit impactant un nombre significatif d'agents quant à leurs conditions de santé, de sécurité ou leurs conditions de travail devra faire l'objet d'une consultation du CHSCT.

*Il faut exiger que le CHSCT soit saisi pour toute modification de l'ARTT.*

De manière réciproque, à l'occasion d'une consultation sur des questions de santé, d'hygiène et de sécurité ou de conditions de travail, le CHSCT peut considérer que ces questions sont susceptibles d'avoir un impact suffisant sur l'organisation ou le fonctionnement du service et qu'elles nécessitent donc l'avis du comité technique qu'il pourra alors saisir.

Ainsi, à la demande écrite du président ou de la moitié des représentants du

personnel ayant voix délibérative du comité technique, le comité d'hygiène de sécurité et de conditions de travail peut être saisi d'une question relevant de sa compétence. Dans les mêmes conditions, le comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail peut saisir le comité technique d'une question relevant de sa compétence.

*Ce sont des modalités qu'il faut faire inscrire dans les règlements intérieurs du CT et du CHSCT de l'établissement.*

Le comité technique reçoit communication du rapport annuel et du programme annuel de prévention des risques professionnels prévus par l'article 61 du décret du 28 mai 1982.

*Les syndicats ne doivent pas oublier de réclamer ce rapport tous les ans.*

Ils sont également consultés sur la participation de l'Etat et des ses établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents.

Ils sont informés des décisions à caractère budgétaire ayant un impact significatif sur les effectifs ou la nature des emplois du service.

Ils reçoivent communication et débattent du bilan social annuel. **Une chaîne circulaire** définira, après concertation avec les organisations syndicales, le **socle commun des données devant figurer au sein du bilan social**.

**Nota : La réunion de groupes de travail** relève de l'organisation d'un dialogue social informel et cette réunion **ne peut se substituer à celle du comité technique. Le conseil d'Etat a ainsi annulé** un arrêté interministériel créant auprès des comités techniques, des groupes de travail paritaires ayant vocation à délibérer sur des questions relevant de la compétence de ces comités techniques paritaires du ministère de l'éducation (CE, 4 juillet 1986, confédération nationale des groupes autonomes de l'enseignement public).

*Cet article et la jurisprudence qui le conclut sont très importants. Il doit permettre de refuser la constitution de tous les groupes de travail, commissions et autres moyens pilotés par la direction qui n'ont d'autre moyen que de s'affranchir d'instances dont le fonctionnement est strictement codifié et normalisé.*